

PROJET D'ÉVOLUTION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE TOULOUSE-MIRAIL

CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE

COMPTE-RENDU

ATELIER DE CONCERTATION N°1

« QUALITÉ DE L'AIR, ENVIRONNEMENT ET SUIVI DE L'INSTALLATION.

QUELLES GARANTIES ? QUELLE TRANSPARENCE ?

QUELS BESOINS D'EXPERTISE COMPLÉMENTAIRES ? »

17 OCTOBRE 2022

ORGANISATION DE LA RÉUNION

Date : 17 octobre 2022

Lieu : Salle de Lafourguette – 28 Rue de Gironis, 31100 Toulouse

Nombre de participants : 51 participants : 44 sur place + 7 participants en ligne sur Zoom.

Modalités : Réunion hybride, en présentiel et en distanciel (outil : ZOOM), retransmise en replay

Intervenants par ordre de prise de parole

- Animatrice ETHICS Group
- Renaud Dupuy, Garant de la CNDP
- Vincent Terrail-Novès, Président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma
- François Chollet, Vice - Président de Toulouse Métropole, chargé de l'Ecologie, du développement durable et de la transition énergétique, également représentant de Toulouse Métropole au sein de DECOSET.
- Cécile Touya, Chargée de mission Air et Énergie à la Direction Énergie et Connaissance de la DREAL Occitanie, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie, accompagnée de Sébastien Greninger, Chef de l'Unité Interdépartementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège de la DREAL (pas de prise de parole)
- Amélie Gillet, Inspectrice de l'environnement à l'unité interdépartementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège, Cheffe du Pôle Air-Déchets, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie
- Dominique Tilak, Directrice générale d'ATMO Occitanie
- Alain Boubée, Président, Association des Habitants de Lafourguette, membre de la Commission de Suivi de Site
- Bernard Mellac, Directeur des services techniques, Decoset

Animateurs par ordre de prise de parole :

- Lorraine Auffray, Consultante en concertation, Ethics Group

Documentation et matériel disponible :

- 140 synthèses du dossier de concertation

- 65 dossiers de concertation
- 150 flyers annonçant le dispositif de la concertation
- 2 affiches communicantes
- 2 avis de concertation
- 4 panneaux d'exposition (kakémonos) : Decoset (logo), présentation de Decoset, présentation des objectifs de la concertation, présentation des solutions portées à la concertation

MODALITES DE LA REUNION

La salle Lafourguette est aménagée afin de pouvoir accueillir 200 personnes assises. 44 personnes ont finalement participé à la réunion physique. A l'entrée de la salle des affiches et des kakémonos présentent le dispositif de concertation mis en place et des dossiers de concertation, des synthèses du dossier de concertation et des flyers sont disponibles en libre accès.



La réunion permet une participation à distance *via* l'outil Zoom. L'accès à l'espace digital a été communiqué sur le site de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>. 5 personnes se sont connectées sur Zoom et ont suivi la réunion à distance.

L'intégralité de la réunion est disponible en replay sur le site de la concertation <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.

Une présentation Power Point est projetée au public dans la salle, via un écran central, est au public à distance durant la durée de la réunion.

La réunion commence à 17h40 et se termine à 19h40.



LES OBJECTIFS DE LA REUNION

- **Présenter la concertation** de manière la plus complète et accessible possible et permettre à chacun de prendre connaissance des modalités d'information et de participation ;
- **Présenter le projet porté par Decoset** de manière accessible ;
- **Permettre une réflexion globale** sur la qualité de l'air, l'environnement et le suivi de l'installation ;
- **Permettre à toute personne de poser des questions** et de recevoir une réponse.
- **Permettre au maître d'ouvrage d'écouter les participants et d'enrichir sa réflexion** en amont de la prise de décision
- **Débattre collectivement des solutions pour favoriser la communication sur les impacts sur la qualité de l'air et l'environnement de l'UVE et sur le suivi de ces données avec tous les acteurs concernés** : collectivités territoriales, professionnels, habitants. Pour éclairer ce débat des représentants d'institutions spécialisées dans ces problématiques et des associations des habitants à proximité de l'usine ont été invités à échanger sur les données disponibles et les modalités de leur mise à jour et communication.

TEMPS 1 – ACCUEIL ET PROPOS INTRODUCTIFS

1. Présentation générale du cadre de la rencontre (temps de parole, interventions, sujets abordés)

L'animatrice souhaite la bienvenue aux participants, indique le thème de ce premier des quatre ateliers de concertation : « Qualité de l'air, environnement et suivi de l'installation. Quelles garanties ? Quelle transparence ? Quels besoins d'expertise complémentaires ? » et donne la parole à M. TERRAIL-NOVES.

2. Mot d'introduction de M. Vincent TERRAIL-NOVES, président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma

« Bonjour à toutes et à tous, je suis très heureux de vous accueillir dans ce premier atelier d'une série de quatre. Après quelques réunions publiques que nous avons déjà faites depuis le 20 septembre, date du début de cette concertation sur l'avenir de l'Unité de valorisation énergétique, l'UVE de Lafourguette. On peut le dire pour une fois ici, même si on l'appelle incinérateur ou UVE du Mirail, on sait qu'il est situé à Lafourguette, où nous sommes ce soir. Cet incinérateur date de 1969. Decoset, qui gère le traitement des déchets et exploite, entre autres, plusieurs déchetteries, une déchetterie professionnelle, des quais de transfert, deux incinérateurs, deux unités de valorisation énergétique et deux centres

de tri, est propriétaire depuis les années 2000 de l'incinérateur du Mirail. Cet incinérateur a depuis 1969 bien vécu se pose donc tout naturellement la question de son avenir et de son devenir. »

« Dans le cadre de cette réflexion, nous avons initié avec la Commission nationale du débat public, la CNDP, une concertation à ce sujet. Concertation à laquelle un grand nombre d'habitantes et d'habitants, un maximum, sont invités à se rendre, pour que, plus tard, dans le courant du mois de janvier ou février, Decoset puisse donner sa décision en matière de remplacement de cet outil. Je ne vais pas rentrer dans le détail, qui est expliqué dans le dossier de concertation que vous avez pris à l'entrée. »

« Trois solutions sont envisagées dans le cadre de cette concertation. Une première solution consiste à dire ce qui se passerait si jamais on ne faisait rien dans les années qui viennent pour cet incinérateur. Une deuxième solution propose une rénovation de l'incinérateur et une troisième solution une reconstruction de l'incinérateur. Dans le cadre de la concertation, nous traitons d'un grand nombre de sujets parce que l'idée, c'est de partir du plus général, c'est à dire de la production des déchets, de la prévention des déchets, du tri, du recyclage, du réemploi. »

« Nous avons eu des ateliers et des réunions consacrées à ces thèmes, jusqu'à la qualité de l'air, la thématique qui nous préoccupe aujourd'hui, dans cet atelier. Nous avons un certain nombre d'invités que je remercie pour leur présence et qui vont nous éclairer. Et par la suite, il y aura des ateliers où chacun pourra se retrouver autour de tables pour discuter un peu plus dans le fond. Voilà donc le cadre de cette réunion de ce soir. Je rappelle que Decoset rassemble 8 EPCI, établissements publics de coopération intercommunale. Nous avons notamment Toulouse Métropole et ses 37 communes adhérentes, le Sicoval et six autres EPCI, ce qui couvre globalement un territoire et un bassin qui va du Nord du département de la Haute-Garonne jusqu'à l'Est, et à peu près 1 million d'habitants. »

« Je vous souhaite de bons ateliers et une bonne concertation, qui a débuté le 20 septembre et est ouverte jusqu'au 27 novembre. On est quasiment à la moitié de celle-ci. J'espère avoir le plaisir de vous rencontrer sur d'autres réunions qui nous font avancer et qui nous permettront, à nous élus, de prendre des décisions éclairées, notamment sur le devenir de cette UVE. »

3. Précision des objectifs de la réunion publique et des règles du jeu

La présentatrice rappelle que cet atelier est hybride et qu'on peut aussi y participer à distance via l'application Zoom. Elle présente les personnes présentes du côté de Decoset, outre M. TERRAIL-NOVES : Laurent GUYON, Directeur général des services de Decoset, présent à distance, Bernard MELLAC, Directeur des services techniques de Decoset, Karine FRAGONAS, cheffe du service incinération de Decoset, Camille DELBOS, chargée de mission au service incinération de Decoset, Adrien VITRAC, chef du service communication de Decoset et Clémence AGUET, chargée de communication chez Decoset.

Elle présente ensuite les intervenants : François CHOLLET, Vice-Président de Toulouse Métropole, chargé de l'Ecologie, du développement durable et de la transition énergétique, également représentant de Toulouse Métropole au sein de Decoset ; Amélie GILLET, Inspectrice de l'environnement à l'unité interdépartementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège, Cheffe du Pôle Air-Déchets, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie ; Cécile TOUYA, Chargée de mission Air et Énergie à la Direction Énergie et Connaissance de la DREAL Occitanie, Direction Régionale

de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie ; Sébastien GRENINGER, Chef de l'Unité Interdépartementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège de la DREAL ; Dominique TILAK, Directrice générale d'ATMO Occitanie et enfin Alain BOUBEE, Président, de l'Association des Habitants de Lafourguette, membre de la Commission de suivi de site.

L'animatrice présente M. Renaud DUPUY, garant de la CNDP, avec Mme Isabelle BARTHE.

TEMPS 2 – MOT D'INTRODUCTION DES GARANTS SUR LA « PHILOSOPHIE DE LA CONCERTATION »

Avant de passer la parole à M. DUPUY, un film de la CNDP est projeté.

Renaud DUPUY explique les grands principes de la concertation, rappelés ici :

Les 6 principes de La CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis
du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

Renaud DUPUY, garant CNDP : « Nous sommes dans le cadre d'une saisine obligatoire de la CNDP, en fonction du montant de l'investissement. Le maître d'ouvrage est conduit à saisir la CNDP qui peut décider, dans le cas qui nous intéresse, soit d'organiser une concertation préalable, soit un débat public. La CNDP a choisi d'organiser une concertation préalable et pour accompagner cette concertation, elle a nommé deux garants Isabelle BARTHE, qui n'est pas là ce soir, et moi-même. Notre rôle est de garantir le droit du public à l'information et à la participation. Dans ce cadre-là, en collaboration avec le maître d'ouvrage, nous avons décidé des modalités de la concertation : l'organisation, les réunions, le contenu du dossier d'information et de l'ensemble des supports de communication, sachant que tout ce dispositif, à la fois les modalités et les documents, ont été présentés et validés par la Commission nationale du débat public. »

« Notre rôle est d'accompagner le débat, de garantir cette transparence, ce droit à l'information. On agit selon plusieurs principes. D'abord, l'indépendance : nous sommes indépendants du maître d'ouvrage, des acteurs. Deuxième principe : la neutralité. Vous ne nous entendrez jamais nous prononcer sur le sujet. L'objectif est bien de garantir le droit à la participation, mais pas d'avoir un avis sur le sujet comme dans le cas d'une enquête publique par exemple. Le troisième principe est la transparence. On est là pour veiller à la transparence des débats, à la transparence des informations qui vous sont données et à ce que, quand vous avez des demandes particulières, le maître d'ouvrage veuille bien y répondre en mettant à disposition les documents que vous demandez s'ils sont en sa possession. Autres principes : l'argumentation et l'égalité de traitement. C'est un débat, pas un vote. L'objectif est d'argumenter et toutes les positions, les arguments, - quel que soit l'endroit d'où elles viennent, que vous soyez habitants, représentants d'associations ou

autres, - ont la même place dans la concertation, le même poids. C'est l'objectif de la CNDP. C'est la règle selon laquelle elle agit. »

« Un autre principe important est l'inclusion. On essaie de le mettre en œuvre dans le cadre de cette concertation, en allant chercher ceux qui ne viennent, pas forcément aux débats. Vous venez, vous êtes là, mais il y a des gens qui ne viendront pas, qui ne vont pas s'exprimer. Il y a un site internet qui permet pour certains de participer sans venir. Il y a aussi des débats mobiles où le maître d'ouvrage va sur le terrain à la rencontre des habitants pour leur poser un certain nombre de questions, pour les interroger dans le cadre du débat, pour essayer d'élargir le champ de la participation à tous les habitants du territoire. »

« En termes d'organisation, dans le mois qui suit la fin de la concertation, avant les vacances de Noël, on fera un bilan qui relate globalement ce qui s'est dit lors de ces débats. Dans les deux mois suivant la publication de ce bilan des garants, le maître d'ouvrage, devra y répondre au travers d'un rapport du maître d'ouvrage. Il devra dire ce qu'il a retenu de la concertation et les enseignements qu'il en tire dans le cadre de son projet. Le rapport du maître d'ouvrage et le bilan des garants sera soumis à la Commission nationale du débat public, qui statuera sur la complétude du bilan et du rapport. La CNDP a d'ores et déjà décidé, - quelle que soit la décision du maître d'ouvrage et quelle que soit la forme de projet qu'il va poursuivre après cette concertation, - qu'il y aura une concertation permanente jusqu'à l'enquête publique. Et un garant sera nommé avec les mêmes droits pour accompagner cette concertation. L'ensemble des documents, rapports du maître d'ouvrage, bilan de la concertation, en fonction du projet qui sera retenu, seront joints à l'enquête publique, au moment où celle-ci se déroulera. J'ai terminé et je suis à votre disposition ce soir pour répondre à vos questions, mais aussi en dehors de cela, grâce à une adresse que vous trouverez sur l'ensemble des documents mis à votre disposition. Bonne soirée et bon débat. »

TEMPS 3 – PRESENTATION DU DISPOSITIF

La régie projette la vidéo de présentation du projet et de la concertation et les modalités du dispositif sont explicitées rapidement. Ces éléments peuvent être retrouvés le site internet de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.

TEMPS 4 – PARTAGER UN SOCLE DE CONNAISSANCES COMMUN ET INTERROGER DECOSET QUANT AUX IMPACTS DE SON PROJET SUR LA QUALITE DE L'AIR ET L'ENVIRONNEMENT ET LE SUIVI DE L'INSTALLATION.

L'animatrice insiste sur l'importance de ce temps 4. Elle se tourne vers François CHOLLET, Vice-président de Toulouse Métropole, chargé de l'Ecologie, du développement durable et de la transition énergétique, également représentant de Toulouse Métropole au sein de Decoset. Elle lui demande en quoi la qualité de l'air est une préoccupation cruciale, centrale pour les élus de la ville et de la métropole toulousaine.

François CHOLLET : « Avec le président de Decoset et le président de Toulouse Métropole et maire de Toulouse, Jean-Luc MOUDENC, nous sommes extrêmement attentifs à l'évolution, l'évaluation de la qualité de l'air sur le territoire de la ville et sur le territoire de

la métropole en particulier. C'est valable pour l'ensemble de la ville, mais c'est valable aussi autour des différentes installations classées et soumises à une surveillance de l'Etat, comme c'est le cas ici. En matière de surveillance de la qualité de l'air, Atmo est un acteur important, une association indépendante de dimension nationale et déclinée régionalement. Atmo est capable d'évaluer, de donner des valeurs en matière de pollution et de qualité de l'air. Il s'agit là d'un partenaire excessivement important avec lequel nous sommes en rapport. La qualité de l'air, cela peut concerner plusieurs toxiques, comme les oxydes d'azote, mais chaque établissement peut émettre aussi d'autres toxiques sur lesquels nous sommes attentifs. Nous faisons attention à ce que les l'ensemble des normes puissent être respectées. En tout cas, c'est la ligne de conduite que nous nous sommes donnés et que nous allons poursuivre. »

L'animatrice passe la parole aux membres de la Dreal pour apporter des précisions sur le contexte réglementaire de la qualité de l'air et de la surveillance des émissions atmosphériques des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cécile TOUYA, Chargée de mission Air et Énergie à la Direction Énergie et Connaissance de la DREAL Occitanie, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Occitanie : « La première partie de cette intervention va porter sur le cadre réglementaire de la pollution atmosphérique sur l'agglomération d'une manière générale. Pourquoi parle-t-on de la qualité de l'air, qui est le deuxième sujet de préoccupation environnementale pour les Français derrière le changement climatique ? C'est parce qu'il y a plusieurs enjeux et avant tout un enjeu sanitaire. Quand on respire de l'air, s'il y a des substances nocives, cela conduit à développer des maladies qui peuvent toucher les poumons, le système cardiovasculaire et des maladies chroniques et qui s'installent dans le temps. »

« Pour avoir quelques chiffres en tête. Santé publique France, qui est un organisme de surveillance de la santé, avait actualisé une étude en 2021 dans laquelle 40 000 décès prématurés étaient attribuables chaque année à la toxicité des particules fines. Cela correspond à une perte d'espérance de vie de huit mois environ pour les personnes de 30 ans et plus. »



Enjeux de la pollution atmosphérique?

Un enjeu sanitaire avant tout

- 40 000 décès par an attribuables aux particules fines selon Santé Publique France
- Perte d'espérance de vie de près de 8 mois pour les personnes âgées de 30 ans et plus
- Développement de processus pathogènes au long court qui peuvent conduire à la maladie ou au décès (atteinte fonctions respiratoire, cardio-vasculaire, cérébrale, ...)
- Inégalité sociale face à l'exposition aux polluants
- Ce sont les expositions à la pollution de fond, au jour le jour, sur la durée qui conduisent aux effets sanitaires les plus importants

Enjeu économique

- Coût de la pollution atmosphérique estimé à **100 milliards d'euros** par an (Commission d'enquête du Sénat - 2015)

Enjeu environnemental

- Agriculture / sylviculture : baisse des rendements
- Végétation : retard de croissance, eutrophisation, acidification
- Bâti : salissures, dégradation issue des pluies acides

Enjeu réglementaire

- Procédures contentieuses avec la Commission européenne
- Contentieux national Amis de la terre / Conseil d'État
- Recours individuels contre l'État

« Il y a d'autres enjeux, comme par exemple un enjeu économique que le Sénat avait évalué en 2015 à 100 milliards d'euros par an, et également des enjeux

environnementaux, avec des effets sur la biodiversité et sur les rendements agricoles. Quand on parle de pollution de l'air, un certain nombre de polluants sont réglementés par le code de l'environnement (diapositive ci-dessous). Et il y en a trois qui sont plus particulièrement à fort enjeu pour le territoire toulousain (ceux que j'ai encadrés sur la diapo), parmi lesquels les oxydes d'azote, émis principalement par les véhicules, le transport routier et certaines usines et des chaufferies. »



Les polluants de l'air

Plusieurs polluants réglementés et suivis

- Particules fines PM 10 et PM 2.5
 - Oxydes d'azote (NOx)
 - Ozone (O₃)
- Dioxyde de soufre (SO₂)
 - Composés organiques volatils (COV)
 - Métaux lourds (As, Pb, Cr, Ni, ...)
 - Ammoniac (NH₃)
 - Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

DREAL Occitanie - Direction Énergie Connaissance

Dioxyde d'azote (NO₂)

- Émis principalement par les véhicules et les installations de combustion (production électricité, chauffage).
- Gaz irritant pour les bronches - Acidification des milieux
- Principal traceur de la pollution urbaine

Particules fines PM10 et PM2.5

- Issues des combustions incomplètes, des transports et de l'agriculture
- Particulièrement nocives pour la santé et associées à une augmentation de la mortalité – Salissure des bâtiments

Ozone (O₃)

- Polluant secondaire résultant de la transformation de certains polluants (NOx, CO, COV) sous l'effet d'un fort ensoleillement et de la chaleur
- Irritant pour le système respiratoire – Perturbation de la photosynthèse

22 17 OCT 2022

« Il y a aussi les particules fines qu'on appelle PM10 ou PM2.5 : le 10 ou le 2.5 correspond à la taille du diamètre des particules : inférieur à dix micromètres ou deux et demi micromètres. Ce sont des polluants issus essentiellement des combustions incomplètes : soit des moteurs dans les transports, soit des chauffages, soit aussi de l'agriculture. Et enfin, le troisième polluant à enjeu est l'ozone. On n'en parlera pas beaucoup ce soir parce que ce n'est pas un polluant émis directement par les activités humaines. C'est un polluant qui se forme par combinaison avec d'autres polluants, par exemple le dioxyde d'azote, avec des composés organiques volatils, quand il fait très chaud. C'est un polluant qu'on trouve plutôt l'été. »

La lutte contre la pollution de l'air



Dispositif de réduction de la pollution de fond

- Loi LAURE reconnaît le droit de chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé en 1996
- Échelle nationale :
 - Plan de réduction des émissions polluantes
 - Politiques sectorielles : urbanisme, mobilité, industrie...
- Plans d'actions à l'échelle locale :
 - Plans de protection de l'atmosphère pour les agglos de plus de 250 000 hab (Toulouse / Montpellier / Nîmes)
 - Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) dans les collectivités de plus de 20 000 habitants
- Synergie d'action nécessaire entre tous les acteurs : État, collectivités, recherche, acteurs économiques, associations, et citoyens**

Dispositif de gestion des épisodes de pollution

- Limiter l'exposition des populations et leur durée (en particulier les personnes sensibles et vulnérables)
- Communiquer positivement sur les bonnes pratiques et les comportements à adopter pour améliorer la qualité de l'air
- Arrêtés départementaux prévoyant des mesures à mettre en œuvre (abaissement vitesses, interdiction écobuage, circulation différenciée, réduction des procédés industriels...)

« Pour lutter contre la pollution de l'air, la réglementation a prévu plusieurs dispositifs. Il y a d'abord celui permettant de lutter contre la pollution chronique de l'air qu'on respire tous les jours, puisque c'est finalement cette pollution-là qui est la plus toxique à long terme. Ces dispositifs de réduction de pollution s'articulent à plusieurs échelles. A l'échelle nationale, c'est par exemple un plan national de réduction des émissions. Pour chaque polluant, il y a une feuille de route qui fixe de combien de pour cent on doit réduire sur quinze ans, par exemple, les émissions pour chaque substance. Et ensuite, il y a également les politiques par secteurs, comme la loi sur la composition des carburants, qui a permis d'éliminer le plomb ; ou les lois sur les moteurs des voitures qui fixent les normes maximales d'émissions qu'on peut retrouver en sortie d'échappement. Il y en a également sur l'industrie, qui fixent des valeurs limites en fonction du type d'installations. Ce sont des choses valables sur tout le territoire. »

« Ensuite, à l'échelle locale, on a également des plans d'action qui agissent sur la qualité de l'air. Il y a le plan de protection de l'atmosphère qui concerne les agglomérations de plus de 250 000 habitants, comme à Toulouse, à Montpellier et à Nîmes, dans la région Occitanie. Pour Toulouse, ce plan est piloté par le préfet de la Haute-Garonne et la Dreal s'occupe de son animation, de son élaboration et de son suivi. »

« Ensuite, il y a des plans climat-air-énergie territoriaux, qu'on appelle les PCAET qui eux, sont élaborés à l'échelle de chaque intercommunalité. Ainsi, il y a en a un à Toulouse Métropole, un au Sicoval, un au Muretain Agglo, qui est en cours de finalisation, et un sur le Grand-Ouest toulousain, en cours d'élaboration. Et ensuite, il y a le dispositif de gestion des pics de pollution, qui est ponctuel, en cas de dépassements sur certains polluants assez forts sur des périodes courtes. Ce dispositif concerne des arrêtés départementaux qui fixent les mesures à mettre en œuvre pour réduire la pollution et l'information à fournir à la population pour que les personnes puissent se protéger et adapter leur comportement pour ne pas aggraver la situation. »

Le PPA de l'agglomération toulousaine



L'agglomération est dotée d'un PPA depuis 2006

PPA actuellement en cours de révision

•Enjeux :

- garantir le respect sur le long terme des valeurs réglementaires
- se mettre sur une trajectoire cohérente avec les valeurs recommandées par l'OMS
- Définir les objectifs et les mesures à mettre en œuvre pour réduire les émissions de polluants issues des transports, du secteur résidentiel, de l'industrie et de l'agriculture.

Association des citoyens à la démarche

- Concertation préalable du public du 27 nov au 01 déc
- Webinaire grand public le 09 novembre

DREAL Occitanie - Direction Énergie Connaissance



Territoire du PPA de l'agglomération toulousaine

1 17 OCT 2022

« Si on regarde de plus près sur l'agglomération toulousaine (diapositive ci-dessus), à Toulouse, il y a un PPA depuis 2006. Il est actuellement en cours de révision dans l'idée de garantir sur le long terme le respect des valeurs limites pour chacun des polluants que j'ai cités. Ce PPA va définir des objectifs et surtout un plan d'action à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Il s'inscrit également dans une procédure de concertation préalable qui va démarrer le 27 octobre et ira jusqu'au 1^{er} décembre. Pour ceux qui sont intéressés, vous pourrez y participer. Et si vous voulez en savoir un peu plus sur la qualité de l'air, on organise un webinaire le 9 novembre qui durera 1 h et auquel chacun peut se connecter et qui à destination du grand public. »

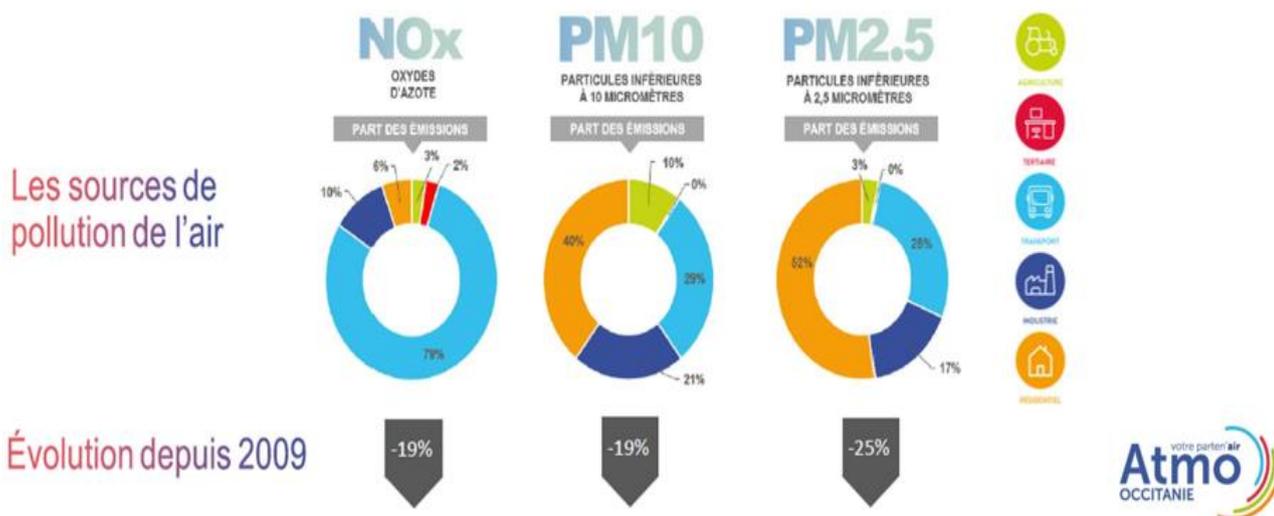
« Pour terminer, Je vous donne un bref état des émissions de polluants sur le territoire (diapositives ci-dessus). »

NB : Toutes les diapositives de présentation seront disponibles sur le site de la concertation



Le PPA de l'agglomération toulousaine

Émissions de polluants en 2018



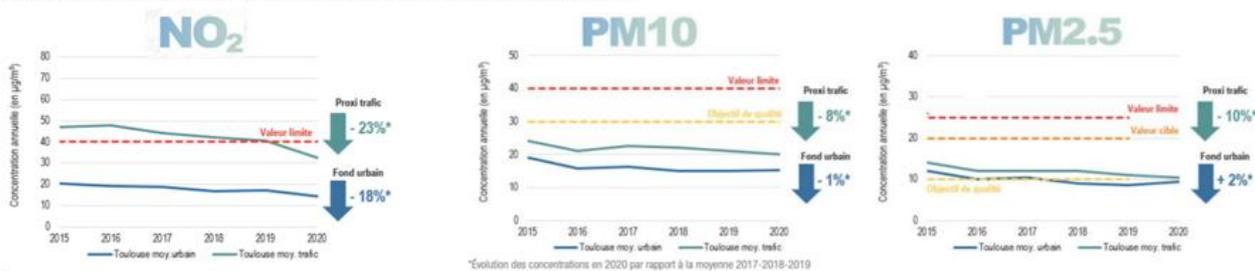
DREAL Occitanie - Direction Énergie Connaissance

26

17 OCT 2022

Le PPA de l'agglomération toulousaine

Evolution des concentrations mesurées entre 2015 et 2020



Évolution des concentrations en 2020 par rapport à la moyenne 2017-2018-2019

Évolution des concentrations en 2020 par rapport à la moyenne 2017-2018-2019

Concentrations modélisées en 2021 pour le NO₂

- Modélisation montre des dépassements de la valeur limite à proximité des axes routiers
- Entre 1 550 et 2 500 personnes exposées à des dépassements (En 2009, il y avait entre 22 300 et 45 500 personnes exposées)



DREAL Occitanie - Direction Énergie Connaissance

27

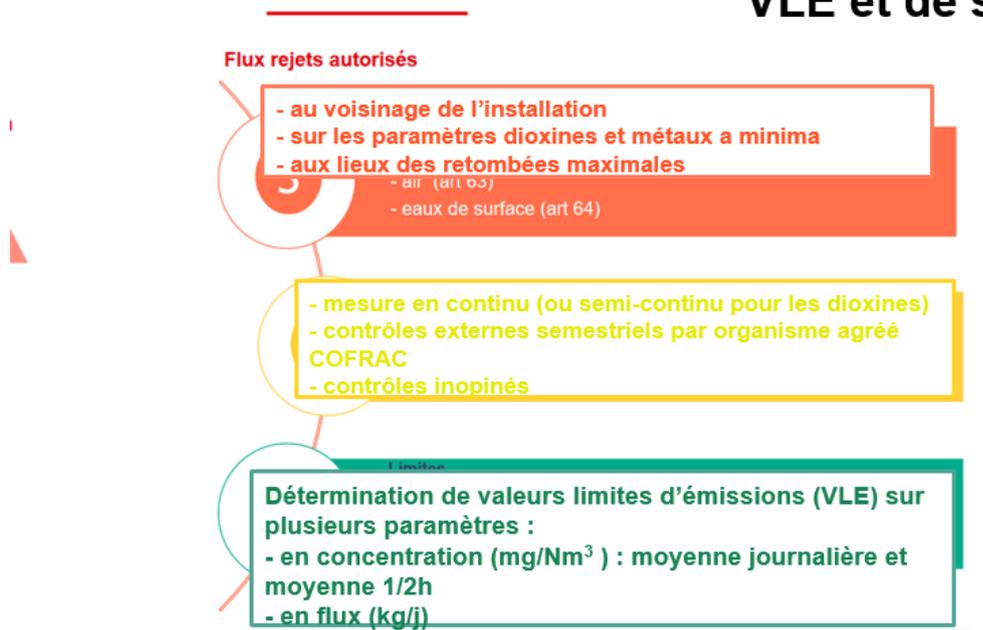
17 OCT 2022

« Comme vous voyez sur la première diapositive (page précédente), tout ce qui est en bleu c'est essentiellement les transports, qui représentent par exemple 80 % du volume pour le dioxyde d'azote, contre 10 % pour l'industrie. Le reste concerne d'autres secteurs d'activité comme le secteur résidentiel (logement). Pour les particules fines, on voit que c'est un peu différent. La moitié du volume est liée aux systèmes de chauffage et un tiers aux transports. On peut constater quand même que depuis 2009, le volume a baissé d'environ 20 % pour chacun des polluants. La qualité de l'air s'améliore au fil des années, grâce à tous les dispositifs et plans d'action qui sont mis en place, comme on le voit dans la diapositive. Le nombre de personnes exposées à des dépassements de valeur limite pour le dioxyde d'azote baisse : en 2021, entre 1550 et 2500, alors qu'elles étaient entre 22300 et 45500 en 2009. »

« Je n'ai pas le temps d'en parler ce soir, mais vous trouvez dans cette diapositive des exemples d'actions en faveur de la qualité de l'air réalisées dans le cadre du PPA actuel. Si vous souhaitez avoir des informations sur ces actions, vous pouvez consulter le site internet dont l'adresse est mentionnée en bas de diapositive. »

Amélie GILLET, Inspectrice de l'environnement à l'unité interdépartementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège, Cheffe du Pôle Air-Déchets, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie : « Bonjour à tous. Je suis le site de l'incinérateur au quotidien et vais donc vous parler plutôt de la partie surveillance des émissions, du cadre réglementaire disponible pour suivre ce type d'installations. »

Schéma de principe sur les obligations de respect de VLE et de surveillance



DREAL Occitanie – UID 31/09

« Il nous faut fixer des valeurs limites d'émission. En sortie de cheminée, ces valeurs sont fixées réglementairement parlant, soit par des textes européens, soit par des textes nationaux. Elles sont fixées pour une installation donnée au moment de l'instruction du dossier d'autorisation, quand on est face à un nouveau projet. Mais ces valeurs peuvent

être fixées au cours de la vie de l'installation, lorsque celle-ci est amenée à évoluer, à être modifiée. Ces valeurs limites d'émission sont fixées pour les différents polluants suivis : dioxyde d'azote, métaux, dioxines par exemple. Elles sont fixées à la fois en concentration mais également en flux : on regarde aussi les quantités de polluants rejetés, ramenées à une échelle de temps. Ces valeurs limites d'émission fixées réglementairement parlant peuvent être malgré tout abaissées pour tenir compte d'un contexte ou d'une sensibilité environnementale particulière. »

« La réglementation fixe également les moyens pour suivre le respect de ces valeurs limites d'émission. Il est prévu, notamment pour l'incinérateur, un suivi en continu d'un certain nombre de paramètres liés à ces polluants, quasiment la totalité. En complément, des capteurs sont installés au niveau des cheminées pour mesurer en temps réel l'évolution des concentrations. »

« La réglementation prévoit aussi d'effectuer deux contrôles externes par an, par un organisme extérieur agréé, pour vérifier que les appareils de mesure mis en place par l'exploitant mesurent bien la même chose que des appareils avec des mesures normées. Et en complément de cela, on a également la possibilité de mandater des organismes pour faire des contrôles inopinés. Voilà l'arsenal d'un point de vue réglementaire pour suivre les émissions dans une usine d'incinération notamment. On a donc des mesures en continu, de contrôle semestriel et des contrôles inopinés. C'est tout ce qui concerne vraiment les émissions au niveau de la cheminée. »

« La réglementation prévoit également une surveillance environnementale, pour suivre les éventuels impacts de l'activité sur l'environnement, en dehors du site. C'est le dispositif de surveillance que va vous présenter ensuite Atmo Occitanie. »

« Il s'agit des retombées de polluants qu'il peut y avoir autour, sur les sols, dans les végétaux, qu'on mesure par le biais de différents capteurs. La difficulté de la surveillance environnementale, c'est qu'on n'est plus au niveau de la cheminée mais sur des mesures de pollution en un point donné du territoire. La difficulté est de dire : quelle part provient de l'usine d'incinération et quelle part vient d'autres sources de pollution ? C'est pour cela qu'on essaye de cibler cette surveillance environnementale, avec des paramètres qui sont vraiment des marqueurs de l'activité qui est suivie. Nous, sur l'incinération, on se focalise plutôt sur des marqueurs comme la dioxine ou les métaux parce que ce sont vraiment des polluants qui sont émis par l'activité d'incinération. »

« Au-delà de ces valeurs limites d'émissions à surveiller, il y a d'autres paramètres également importants, pour limiter l'impact de ces rejets atmosphériques dans l'environnement. Ce sont certains paramètres process, comme les températures de combustion, également surveillés parce qu'ils contribuent notamment à avoir une bonne dégradation des déchets brûlés. Le fait de fixer une température minimale, pour l'incinération, par exemple, c'est 850 degrés, cela évite par exemple la formation de dioxines. Ce sont donc des paramètres également fixés. »

« Réglementairement parlant, la hauteur de cheminée est un autre paramètre important à prendre en compte. Elle est notamment fixée en fonction de l'environnement du site et il faut l'avoir en tête, notamment dans le cadre des discussions futures et de l'intégration paysagère. »

« Il faut surveiller aussi la vitesse d'éjection des fumées. C'est ce qui permet une meilleure dilution de tout ce qui est rejeté. Il faut fixer une vitesse d'éjection minimale pour garantir cette bonne dilution. Cette vitesse est notamment déterminée sur la base d'études de dispersion de polluants. »

Surveillance en continu des rejets

Durée maximale des arrêts, dérèglements ou défaillances avec dépassement des VLE :

- 4h consécutives
- 60h en cumul annuel



Durée maximale d'indisponibilité des dispositifs de mesures :

- 10h consécutives
- 60h en cumul annuel



Mise en œuvre de procédures d'assurance qualité (QAL1, QAL2, QAL 3 et AST)

DREAL Occitanie – UID 31/09

« Je voulais enfin revenir rapidement sur la surveillance en continu des rejets (lire la diapositive ci-dessus). Les exploitants nous transmettent régulièrement les résultats, habituellement plutôt à une fréquence mensuelle, avec toute une liste de paramètres qui sont enregistrés. Cette surveillance en continu nécessite un appareillage spécifique soumis également à des procédures d'assurance qualité pour notamment garantir la fiabilité des données. Pour nous assurer que finalement, ce que le capteur mesure est bel et bien la bonne concentration. Nous nous assurons donc également, au-delà du simple respect des résultats qu'on nous donne, de savoir s'ils sont bons. On vérifie également que tous ces appareils-là sont régulièrement étalonnés et qu'ils font l'objet d'un suivi. »

« La réglementation prévoit également qu'il puisse y avoir des défaillances de ces systèmes de mesure là. Il peut y avoir une défaillance des systèmes de mesure en continu jusqu'à 10 h consécutives au maximum. Au-delà, l'installation ne doit plus fonctionner. Et ces heures d'indisponibilité des dispositifs de mesure ne doivent pas dépasser 60 heures au cumul. »

L'animatrice passe la parole à Mme TILAK.

Dominique TILAK, Directrice générale d'ATMO Occitanie : *« Bonsoir, je vais vous présenter rapidement notre organisme, les enjeux de la qualité de l'air pour arriver très rapidement aux enjeux de ce que nous suivons sur Decoset et sur les évolutions du dispositif que nous avons prévues. »*

« Atmo vient d'une loi de 1996, la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Laure). Elle a été promulguée par trois ministres successifs, qui avaient une volonté de donner à chacun le droit à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé et une information scientifiquement robuste, indépendante et transparente. »

La qualité de l'air : un enjeu sanitaire



Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



« Je vous précise que l'ensemble de nos travaux, simulations et mesures sont rendues publiques et disponibles sur notre site internet ([/ ATMO Occitanie \(atmo-occitanie.org\)](http://ATMO Occitanie (atmo-occitanie.org))). Vous n'aurez donc ici qu'un aperçu de l'ensemble des résultats de mesure et d'évaluations que nous faisons sur la Setmi, l'UVE Toulouse-Mirail, depuis 2003 et vous pouvez retrouver l'intégralité de tout cela sur notre site internet. »

« Pour mémoire, nous respirons tous de l'ordre de 15000 litres d'air par jour. C'est à mettre en rapport avec ce que nous mangeons, buvons quotidiennement et remet en perspective l'intérêt d'avoir un air de qualité. La Dreal a présenté ces chiffres : de l'ordre de 40 000 décès prématurés par an attribuables à la pollution atmosphérique en France. Et cette pollution atmosphérique caracole en tête parmi les causes de mortalité évitables, entre l'alcool et le tabac. Si ce n'est que concernant l'alcool et le tabac, on pourrait dire qu'on a un choix personnel, une décision ou une addiction personnelle, alors que nous n'avons pas toujours le choix de l'air que nous respirons. »

Atmo Occitanie, observatoire agréé pour la surveillance de l'air en région



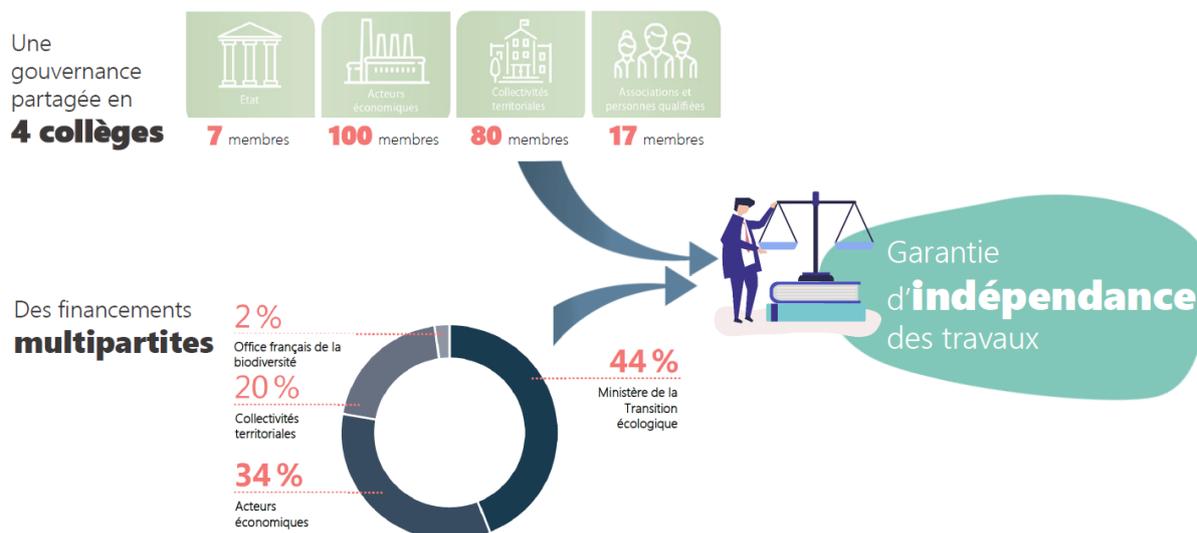
Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



« Atmo est une association loi 1901. Nous sommes agréés pour assurer la surveillance de la qualité de l'air et la diffusion de l'information sur l'ensemble du territoire régional. Vous avez une association agréée comme la nôtre dans chaque région de France. L'ensemble de nos travaux sont contrôlés et audités par un organisme, un groupement d'intérêt scientifique : le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air, qui regroupe notamment l'Ineris, le Laboratoire national d'essais, l'Ecole des mines de Douai. »

« L'ensemble des mesures, des émissions, des quantités de polluants que nous évaluons sur les territoires, l'ensemble de nos modélisations sont audités, validés, contrôlés. L'ensemble des productions que nous avons sur l'Occitanie sont comparables à ce qui peut être produit dans d'autres régions de France par des organismes comme les nôtres. Cette cohérence au niveau national a été voulue d'un point de vue scientifique. L'ensemble des travaux que nous produisons sert aussi à l'État français, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement, à rapporter à l'Europe le respect ou le non-respect d'un certain nombre de valeurs réglementaires. »

Indépendance : une gouvernance et des financements partagés



Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



« Nous avons une gouvernance et des financements partagés. C'est à travers ces mécanismes et le statut associatif que les législateurs de l'époque ont souhaité nous garantir une certaine indépendance. Ce n'est pas toujours facile d'équilibrer des financements. Nous avons quatre collèges, un collège Etat, un collège activités économiques, un collège collectivités et un collège associations et personnalités qualifiées qui, bien qu'étant en nombre différents, vont se partager le même nombre de voix et de pouvoirs au moment des décisions. »

« Que ce soit en assemblée générale, en conseil d'administration ou en bureau, ces quatre collèges possèdent le même nombre de voix et vont prendre des décisions ensemble sur la gouvernance de notre structure Les financements : l'objectif de notre structure est d'avoir des financements répartis : un tiers Etat, un tiers collectivités, un tiers acteurs économiques. Vous le voyez, nous ne sommes pas tout à fait équilibrés aujourd'hui au niveau de l'Occitanie. »

Le projet stratégique de surveillance de la Qualité de l'Air en Occitanie



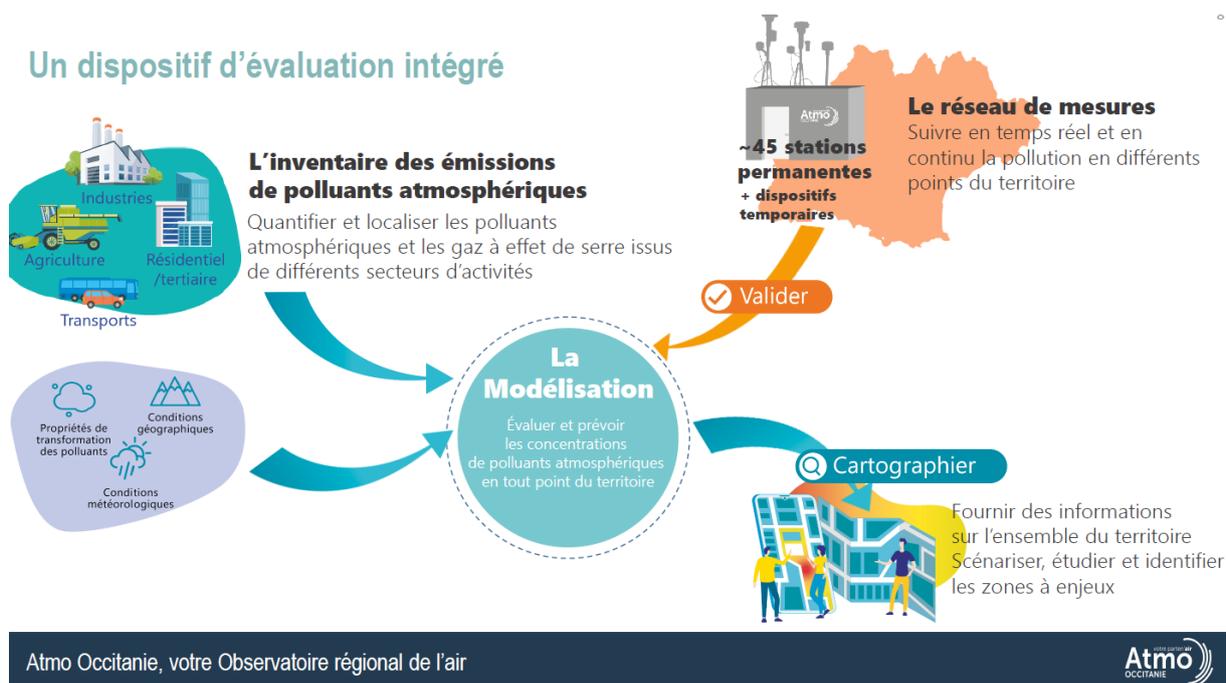
Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



« Nous avons un projet stratégique défini, qui est notre objet statutaire. La première de nos missions est d'intérêt général, celle de suivre, d'évaluer, de surveiller, de prévoir la pollution atmosphérique. Et de vous informer, de travailler sur les enjeux air, climat, énergie et santé, puisque tout cela est étroitement lié en fonction des sources énergétiques, de nos consommations énergétiques, nous allons avoir des impacts sur l'air, le climat et la santé. L'axe trois (diapositive ci-dessus) consiste à évaluer l'impact des activités humaines : on est bien dans cet axe là quand on va suivre l'environnement de la Setmi et, l'évolution de la pollution de proximité. »

« Concernant l'axe 4, nous travaillons aussi sur l'Observatoire de demain. Aujourd'hui, les pesticides ne sont pas réglementés dans l'air ambiant. Néanmoins, il y a des questions qui se posent et notre rôle est de banqueriser, de produire de la donnée sur les pesticides, sur les perturbateurs endocriniens, pour qu'à un moment on puisse répondre aux questions que certains nous posent : est-ce qu'il y a une problématique ou pas par rapport à ces composants que l'on retrouve dans l'air. Enfin, il y a bien sûr, notre dernier axe, qui est de vous informer et d'échanger, de se concerter sur ces sujets. »

Un dispositif d'évaluation intégré



« Vous voyez ici (diapositive ci-dessus) comment nous travaillons. Vous nous connaissez souvent à travers le réseau de mesure, les petites stations de mesure en haut à droite. Sachez que nous travaillons avec des outils intégrés, j'ai eu l'habitude de dire, comme Météo France, mais avec moins de moyens. »

« Nous travaillons avec un inventaire des sources de pollution atmosphérique. Les émissions, dont nous a parlé tout à l'heure longuement la Dreal, ce sont les quantités de polluants que vont émettre un dispositif ou des véhicules durant une année sur le territoire sur lequel ils se situent. Notre inventaire des émissions va nous permettre de quantifier et de localiser les quantités de polluants émis en tous points du territoire sur l'ensemble de l'Occitanie. Nous récupérons notamment l'ensemble des émissions du secteur industriel. Nous avons à peu près 30 000 points de comptage routiers qui nous sont mis à disposition par nos partenaires. Nous avons un suivi des activités agricoles, un suivi des consommations énergétiques liées aux dispositifs de chauffage et tout cela nous permet de quantifier précisément ces sources de pollution. »

« Ces sources de pollution vont nous permettre d'amorcer ce qu'on appelle un modèle de dispersion de la pollution. On va partir de kilos par an. On va passer dans un modèle de dispersion, lui-même croisé avec des données météo et ces quantités de polluants vont être transformées en concentration en microgrammes par mètre cube de tel ou tel polluant. Ce sont ces microgrammes par mètre cube, ces concentrations qui sont importantes en termes de santé publique et sur lesquelles, nous, Atmo Occitanie, on s'appuie pour évaluer et prévoir la qualité de l'air. Et l'ensemble de notre dispositif de mesures va nous permettre notamment de valider nos dispositifs de modélisation. »

« Avant de parler de la Setmi, de l'UVE Toulouse-Mirail, juste pour information, je remets en perspective une évolution qui n'est pas une évolution réglementaire. C'est une évolution des connaissances scientifiques. Sachez que l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, a revu ses recommandations concernant la pollution atmosphérique. Les dernières recommandations dataient de 2005. Un gros travail a été fait au niveau international et a duré plus de deux ou trois ans. Et au vu de l'évolution des connaissances sanitaires sur la pollution atmosphérique, les recommandations de l'OMS ont évolué (diapositive ci-dessus). »

Nouvelles valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé

Septembre
2021

Nouvelles lignes directrices



évolution des connaissances scientifiques



abaissement des seuils recommandés pour la protection de la santé

Prises en compte à venir dans la révision en cours des directives européennes de 2008 sur l'air ambiant.

Seuils réglementaires plus stricts devraient être appliqués dans les années à venir.

Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



Valeurs guides de l'OMS 2021 : exposition chronique

	 Valeurs guides OMS 2005	 Valeurs réglementaires France	 Valeurs guides OMS 2021
 NO ₂	40 µg/m ³	40 µg/m ³ /an <small>Valeur limite pour la protection de la santé</small>	10 µg/m ³
 PM10	20 µg/m ³	40 µg/m ³ /an <small>Valeur limite pour la protection de la santé</small>	15 µg/m ³
 PM2.5	10 µg/m ³	25 µg/m ³ /an <small>Valeur limite pour la protection de la santé</small>	5 µg/m ³
 O ₃	Pas d'équivalent	Pas d'équivalent	60 µg/m ³

Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



« Aujourd'hui, les valeurs réglementaires françaises sont nos références en termes de pollution atmosphérique. Les nouvelles recommandations de l'OMS ne sont pas réglementaires. Elles vont probablement inspirer les nouvelles directives européennes qui doivent évoluer dans les prochains mois, sans doute l'année prochaine. Et puis ensuite, les États membres devront décliner ces nouvelles directives européennes en décrets et arrêtés nationaux. »

Le dispositif de mesures en 2022 – réseau SETMI



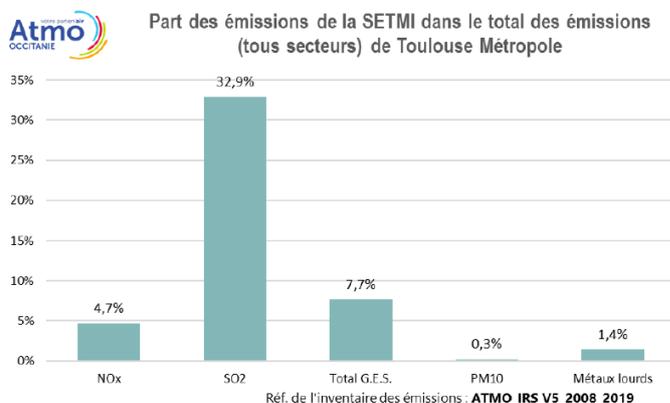
	Site sous les vents de sud-est	Site sous les vents d'ouest
Nom station	Station Eisenhower	Station Chapitre
Adresse	Stade Canto Laouzetto	DIR du Sud-Ouest
Distance à la cheminée	700 mètres	400 mètres
Distance entre l'habitation la plus proche à la cheminée de l'usine	670 mètres	590 mètres
Distance entre l'habitation la plus proche et la station de mesures	40 mètres	300 mètres

Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



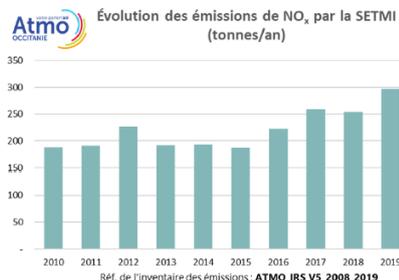
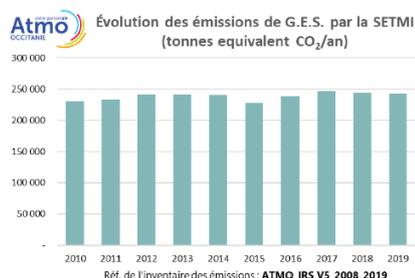
« Voici (dans le slide ci-dessus) le dispositif proche de la Setmi. Vous connaissez nos deux stations de mesure : une le long du boulevard Eisenhower, au coin du stade, et une autre proche du Chapitre. Ces deux stations sont sous les vents dominants de la Setmi. Ces stations ont été mises en place en 2003. Elles ont légèrement bougé du fait de travaux locaux qui nous ont obligé à les déplacer, mais vraiment à de courtes distances. »

Part des émissions - SETMI / Toulouse Métropole



En OCCITANIE

GES : 4% des émissions industrielles régionales
 NOx : 3,7% des émissions industrielles régionales
 Métaux lourds : 1,5% des émissions industrielles régionales



Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



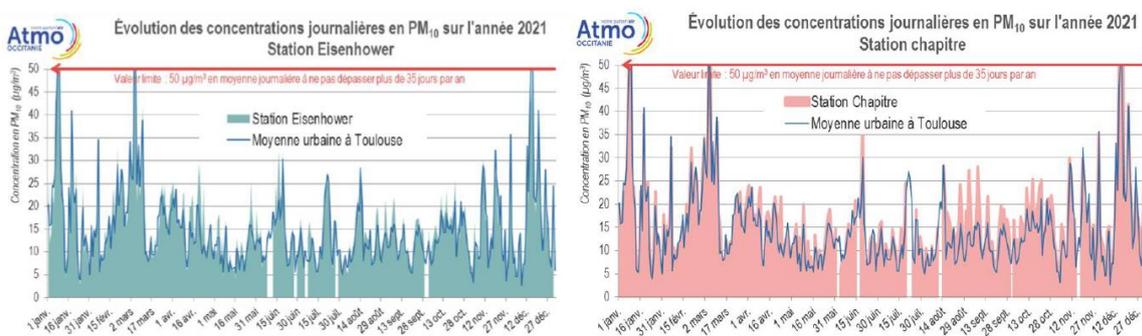
« Vous avez (diapositive ci-dessus) la proportion des émissions de la Setmi dans le total des émissions de Toulouse Métropole. On parle beaucoup des oxydes d'azote, les NOx : les quantités de polluants NOx émis par la Setmi sont évaluées à 4,7 % du total des NOx émis sur le territoire de Toulouse Métropole. La majorité des oxydes d'azote sur ce territoire étant émis par le trafic routier.

« Le SO₂, le dioxyde de soufre, paraît peser beaucoup parce qu'en fait il y a peu d'émission de SO₂, peu de sources d'émission de SO₂. Ce n'est plus un enjeu pour nous en termes de

pollution, cela en était un, lorsque le SO₂ se trouvait dans les carburants. La Setmi représente effectivement 32 % des émissions du territoire. Mais les concentrations que nous mesurons étaient de l'ordre de 1,4 microgrammes par mètre cube par an pour des valeurs limites, donc des valeurs d'exposition, qui se situent autour des 50 microgrammes par mètre cube par an. C'est donc un pic en pourcentage, mais qui ne constitue pas un enjeu.

« Les gaz à effet de serre (GES), c'est de l'ordre de 7,7 % des émissions de GES du territoire. Pour les particules PM₁₀ que nous suivons, c'est de l'ordre de 0,3 % et pour les métaux lourds de 1,4 %. Vous avez en haut à droite de la diapositive l'évolution des émissions de GES sur la Setmi et vous avez en dessous l'évolution des émissions d'oxydes d'azote en tonnes par an, également sur la Setmi. »

Bilan actuel de la surveillance – Les particules en suspension PM₁₀



Surveillance continue des concentrations, avec des données horaires tout au long de l'année

Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



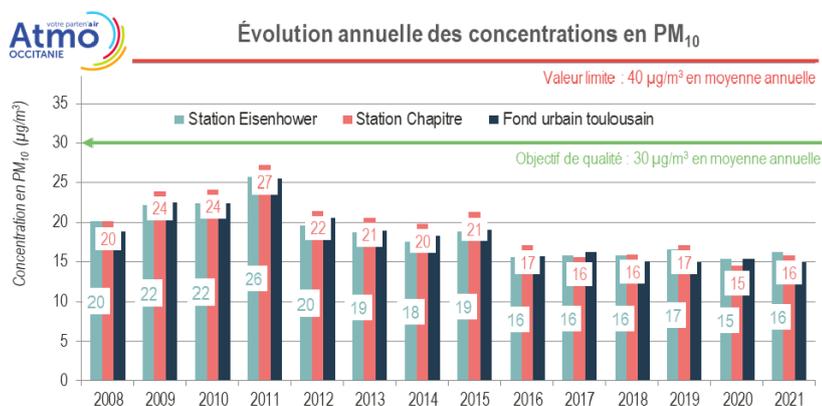
« Vous pouvez suivre nos dispositifs de mesure en continu (diapositive ci-dessus) sur notre site internet. Vous avez les deux stations avec des concentrations en direct de particules qui sont représentées. Et la moyenne des mesures enregistrées sur les stations toulousaines, loin de l'UVE. Ce sont des stations dites de fond, des stations urbaines, qui ne sont pas influencées par l'activité industrielle. »

« Vous voyez qu'en ce qui concerne les stations Eisenhower et Chapitre, nous avons une cinétique qui est comparable à celle que l'on observe sur d'autres stations de mesure en termes de PM₁₀. Vous pouvez constater que sur une période de 2021, nous avons sur Chapitre quelques pics roses qui dépassent les pics de particules PM₁₀ que nous observons sur les moyennes des stations toulousaines. C'était corrélé notamment avec le chantier du centre des pompiers du SDIS qui est à proximité de notre station de mesure. Pendant le chantier, nous avons eu des concentrations en particules plus importantes sur ce site, mais sans dépassement des valeurs journalières. »

« Nos mesures sont validées ou invalidées matin et soir et c'est vraiment corrélé avec l'activité qu'il y avait sur le chantier. Quand on parle de concentration, on parle de 25 microgrammes par mètre cube. C'est probablement moins en termes de particules que ce qu'il y a dans votre dans votre habitation quand vous passez l'aspirateur, c'est pour vous

donner aussi des ordres de grandeur. 25 microgrammes par mètre cube, c'est peu par rapport aux 50 microgrammes par mètre cube réglementaire en moyenne journalière »

Bilan actuel de la surveillance – Les particules en suspension PM10



Valeurs guides
OMS 2021

PM : 15 µg/m³

Concentrations annuelles stables et homogènes depuis 2016. **Respect** chaque année **des seuils réglementaires** en vigueur.

Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



« On va regarder maintenant l'évolution par rapport aux valeurs réglementaires françaises actuelles. Vous avez en haut (diapositive ci-dessus) la valeur limite pour les PM10 qui est de 40 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle et vous avez un objectif de qualité plus exigeant de 30 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle. Vous avez l'historique des moyennes annuelles sur les deux stations, Eisenhower et Chapitre et en bleu marine le fond urbain de Toulouse. »

« Vous voyez donc que sur ces différents historiques, nous n'avons pas eu de dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle. Je vous rappelle que c'est cette valeur limite en moyenne annuelle qui est importante en termes d'impact sur la santé et pour nous Atmo Occitanie et la Dreal en termes de plan d'action à long terme ou à moyen terme derrière. »

Bilan actuel de la surveillance – Les métaux

	Moyenne annuelle 2021		Moyenne annuelle aggl. toulousaine 2021	Moyenne annuelle en environnement « incinérateur »	Valeurs réglementaires
	Eis.	Cha.			
Arsenic (ng/m ³)	0,19	0,23	0,25	0,3	6 (valeur cible)
Cadmium (ng/m ³)	0,07	0,06	0,05	<0,1	5 (valeur cible)
Nickel (ng/m ³)	0,45	0,59	0,46	0,7	20 (valeur cible)
Plomb (ng/m ³)	1,8	2,6	2,0	1,6	250 (objectif qualité) 500 (valeur limite)
Mercurure (ng/m ³)	<0,01	<0,01	-	-	-

Respect des valeurs réglementaires et concentrations du même niveau que le fond urbain mesuré par le réseau de stations toulousaines.

Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air

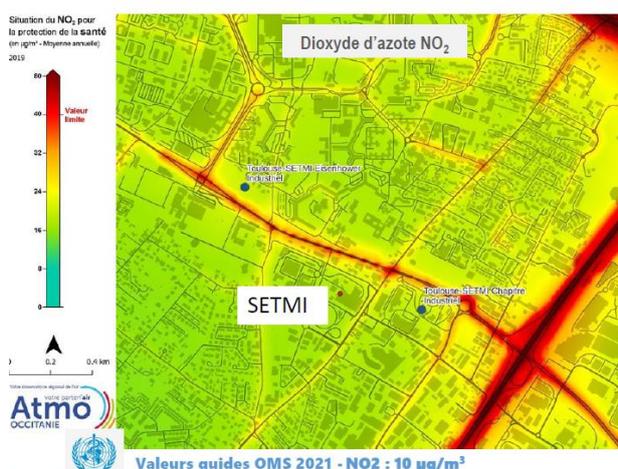


« Concernant les métaux (diapositive précédente), voici aussi les dernières mesures. Vous voyez que pour l'arsenic, nous sommes donc en dessous des valeurs réglementaires que vous avez à votre droite : on est entre 0,19 et 0,23 nanogrammes par mètre cube pour une valeur cible de six nanogrammes par mètre cube. »

« Pour le cadmium, le nickel, le plomb, là aussi, vous avez l'ensemble des valeurs réglementaires qui sont disponibles, en comparaison des valeurs que nous mesurons là aussi, non pas en continu, mais par prélèvement sur filtre des poussières qui sont dans l'environnement de la Setmi. »

Cartes annuelles de dispersion - principaux polluants

Concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote NO₂ dans l'environnement de l'usine d'incinération – année 2019



Concentration modélisée (µg/m ³) en 2019	Dioxyde d'azote NO ₂	Particules PM10	Particules PM2,5
Station Eisenhower	20	15	9,5
Station Chapitre	21	15	9,5
Ecole primaire - Bastide	18	15	10
Ecole maternelle – Les Pinhous	18	15	9
Collège Saint Simon	20	15	9
Bâtiment habité le plus exposé	20,6	15,5	10
Fond urbain toulousain	18	15	9

Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



« Pour les oxydes d'azote, nous avons des modélisations dont on a parlé tout à l'heure. Quand on regarde les concentrations modélisées (diapositive ci-dessus), au point de nos stations, elles sont de l'ordre de 20 à 21 microgrammes par mètre cube. »

« Sur l'école primaire Bastide, nous sommes de l'ordre de 18 microgrammes par mètre cube. Sur l'école maternelle Les Pinhous, de l'ordre de 18 microgrammes par mètre cube. Au collège Saint-Simon, bâtiment habité le plus exposé, de l'ordre de 20 microgrammes par mètre cube. Le fond urbain toulousain est de l'ordre de 18 microgrammes par mètre cube. »

« Mais comme vous le voyez quand même sur la cartographie (diapositive ci-dessus), nous avons une influence, notamment du trafic routier extrêmement important sur la zone et les concentrations issues notamment du trafic routier sont majoritaires sur la zone. »

Perspectives de la surveillance

Dispositif de surveillance des polluants atmosphériques **renforcé** dans l'environnement de l'incinérateur :

- Mesure continue du dioxyde d'azote NO₂ au niveau des deux stations des mesures + suivi ponctuel par échantillonneur pour valider les cartographies de dispersion,
- Ajout du suivi des métaux dans les retombées de poussières : Arsenic, Cadmium, Plomb, Nickel et Zinc,
- Mesure des dioxines et furanes dans les retombées de poussières (2 mois en hiver),
- Cartographie du cône de dispersion des émissions canalisées de l'usine d'incinération actualisées annuellement.

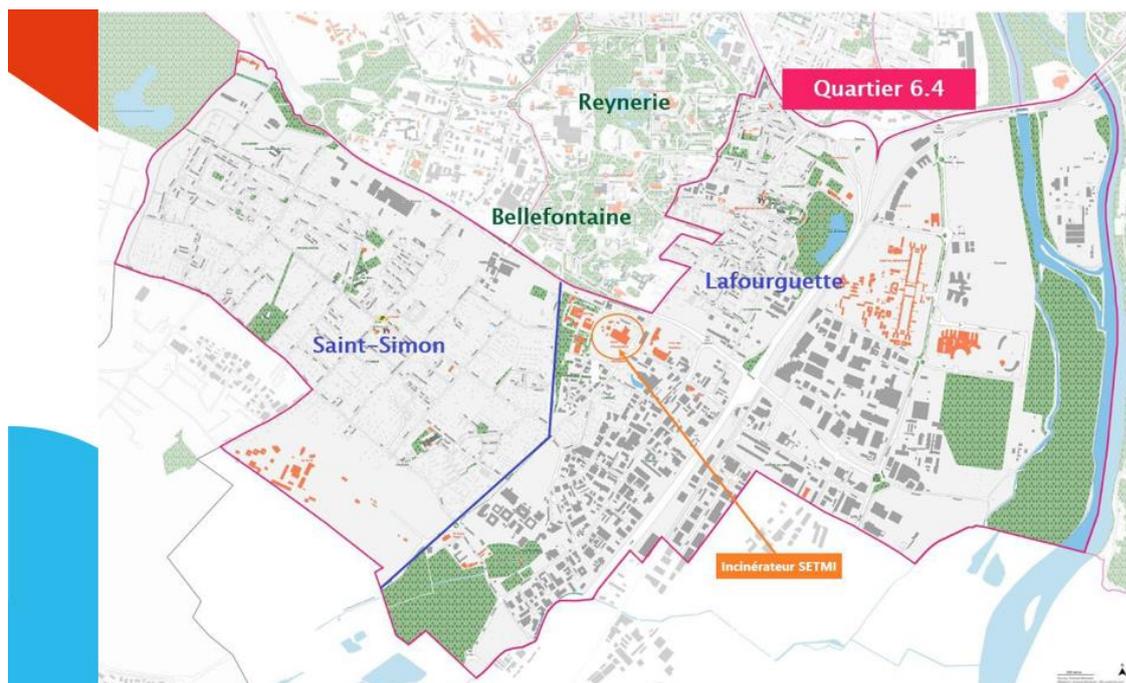
Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



« Concernant l'évolution du dispositif (diapositive ci-dessus), nous allons accroître la liste des métaux que nous allons suivre. Nous allons renforcer le suivi en continu du dioxyde d'azote et mettre en place des suivis ponctuels de dioxyde d'azote sur l'ensemble de l'environnement de la Setmi, afin de valider à plus fine échelle les cartes de concentration. Nous allons aussi suivre toujours l'arsenic, le cadmium, le plomb, le nickel, l'antimoine, le sélénium et d'autres métaux. Nous allons faire des mesures dans l'environnement aussi de dioxines et furanes dans les retombées de poussière et cartographier en détail dans l'environnement de cette usine, l'ensemble des polluants classiques, particules et oxydes d'azote. Ces cartographies seront annualisées, c'est à dire actualisées annuellement, de façon à avoir aussi, puisqu'on sait que l'environnement va changer, un point zéro, un point peut être avant et après l'évolution du dispositif, pour voir effectivement l'impact de ces changements. »

L'animatrice donne la parole à Alain Boubée, Président, Association des Habitants de Lafourguette, membre de la Commission de Suivi de Site.

Alain BOUBEE : « Merci. Bonsoir à tous. On est ici à domicile, dans le quartier Lafourguette. Je ne vais pas intervenir comme les précédentes personnes en tant qu'expert. Pas du tout. Je ne suis qu'un habitant du quartier qui a le privilège effectivement de participer au comité de suivi de site tous les ans. Je vais intervenir en tant que témoin. Effectivement, je suis aussi président de l'Association des habitants de Lafourguette, association qui a 50 ans, ce qui n'est pas neutre par rapport à la Setmi. »



« Cela me paraissait important de revenir un peu sur la géographie et sur l'histoire (diapositive ci-dessus). On parle de l'UVE Mirail. Vous avez sur ce plan l'incinérateur qui est signalé en orange et qui se trouve au carrefour de trois quartiers : le Mirail-Bellefontaine, Saint-Simon et Lafourquette. L'incinérateur est dans un environnement urbain. Il a toujours été dans un environnement urbain, puisqu'à proximité du Mirail et des anciennes habitations du quartier Lafourquette et du quartier Saint-Simon. C'est important de le situer parce que globalement, on est dans un environnement où aujourd'hui, on a 38000 personnes qui y habitent et sont donc à proximité immédiate de cette usine d'incinération qui génère des nuisances. Précisons aussi que c'est dans ce même quartier que se situait AZF qui a été un lourd passé pour le quartier, notamment le quartier Lafourquette et pour d'autres quartiers de Toulouse, bien évidemment. Mais les usines du quartier ne sont pas forcément celles sur lesquelles on a le plus de confiance. Et donc il était important pour nous de le surveiller. »



« Je montre une photo (diapositive ci-dessus) parce qu'on ne voit pas forcément toujours l'UVE. C'est un magnifique bâtiment architectural. Depuis sa création il y a 50 ans, l'association a dans ses objectifs que les habitants puissent intervenir sur ce site et sur les nuisances qui étaient générées par l'usine. Ce n'était pas le seul objectif. Il y en avait d'autres, bien évidemment, puisque le quartier est en grande évolution. »

« J'ai mis sur cette diapositive la date de 2032 parce que c'est l'échéance de la concrétisation de la concertation. Et pour nous, c'est un événement majeur parce que pendant 50 ans, il s'est passé des choses, mais pas suffisamment, pas à la mesure de ce qui va se passer en 2032. C'est pour cela qu'on est là aujourd'hui. Pour nous, c'est un événement majeur qu'auraient bien aimé vivre nos prédécesseurs. Les habitants se sont toujours impliqués pour réduire les nuisances de l'UVE. »

Lafourquette et l'usine : bref historique



1973 - Mécontentement liés aux poussières et aux odeurs désagréables A notre demande M. le Préfet a fait procéder à une **analyse d'atmosphère**.

1975 - La Mairie accepte le **principe d'analyse contradictoire** et fait étudier les causes de la diffusion des mauvaises odeurs qui sont peut-être dangereuses.

1986 - Grâce à l'action de l'Association et des riverains, **installation d'analyseurs atmosphériques et d'une cheminée plus haute** pour une meilleure diffusion des rejets d'acide chlorhydrique. **Demande de purification des gaz** avant leur rejet d'ans l'atmosphère.

1996 - Suite à la demande conjointe des habitants de Saint-Simon et Lafourquette, le Préfet a ordonné la création d'une **Commission Locale et de Surveillance de l'usine SETMI**

2004 - **Enquête publique 3^{ème} four**, augmentation de la productivité de l'usine. Il en résulte **plus de rejets** et donc **plus de nuisances** pour les riverains.

2006 - ... Toutes les **mesures internes de pollution sont dans les normes européennes** applicables depuis 2005. Les **contrôles externes ne différencient pas les pollutions de la circulation et de l'incinérateur**.

2019 - Les habitants expriment des **réserves sur les résultats des mesures** de nuisance, des **inquiétudes sur l'extension du réseau de chaleur** ainsi qu'une **opposition au projet de simple rénovation** d'une usine obsolète.

« Je me suis un peu plongé dans les archives et en 1973, les habitants se plaignaient, comme ils se plaignent toujours, de nuisances et ces nuisances sont multiples. On parle aujourd'hui de qualité de l'air. Mais ce n'est pas que la qualité de l'air, c'est aussi des nuisances sonores, c'est aussi des poussières. »

« J'ai lu que dans le compte-rendu de 1973 qu'à l'époque des habitants se plaignaient de poussières de suie sur les draps, sur le linge, sur les voitures. Et effectivement, aujourd'hui encore, on s'interroge. Malgré toutes les mesures qu'il peut y avoir et toutes les propos rassurants qu'on peut avoir autour du comité de suivi. »

« L'Association agit pour que progressivement, des mesures soient prises, des surveillances soient réalisées. Et par exemple, j'ai entendu tout à l'heure que la Dreal considérait que la hauteur de la cheminée était importante. En 1996, grâce à l'action de l'association, la cheminée a été rehaussée et les habitants ont demandé à ce qu'il y ait une purification de l'air. Et donc, ce n'est qu'en 1996 que s'est créé une commission locale de surveillance de l'usine de la Setmi. On était dans un environnement réglementaire sûrement bien moins contraignant qu'aujourd'hui. Et c'est parce que les associations de Lafouguette et de Saint-Simon sont intervenues que cette commission a pu se créer. »

« Ensuite, c'est vrai qu'il y a eu des évolutions du site, mais malheureusement pas forcément dans le bon sens puisqu'on a augmenté sa capacité de production. On a créé un troisième four puis un quatrième. Et là, forcément, les habitants se sont plaints parce qu'ils ont dit : 'Mais à ce moment-là, c'est plus de nuisances, plus de rejets, plus de déchets'. Donc forcément encore plus de vigilance nécessaire. »

« Ces dernières années, depuis la création de la commission de suivi de site, on voit bien qu'il y a des mesures régulières. La Dreal et Atmo, ou même le gestionnaire de l'usine, nous montrent effectivement des chiffres sur ces mesures. Il y a des contrôles internes qu'on maîtrise bien et des contrôles externes sur lesquelles il y a d'autres influences qui sont notamment liées à la circulation routière. C'est un carrefour important. Et on a du mal à différencier ce qui est circulation routière et de ce qui est émissions de l'incinérateur. Les experts, vous me corrigerez si je dis des bêtises.»

« En 2019, on va dire qu'on est toujours dans un état d'esprit où on émet des doutes, des réserves ou des interrogations. Je ne sais pas quel est le bon terme et selon les personnes, ce n'est pas la même chose. Sur les mesures qui sont réalisées, je crois qu'il faut que les organismes qui supervisent, qui suivent, en aient conscience. On a toujours ces interrogations parce qu'on vit à côté, parce qu'on voit ce que vous voyez là sur la photo et qu'on le vit au quotidien. Alors on vit avec. Et c'est vrai que ce qui s'est passé à AZF n'est pas neutre parce qu'effectivement, à AZF, a priori, il n'y avait aucun risque. Et on s'interroge sur la Setmi et aussi sur son évolution. J'ai noté cette date de 2019 parce que, à cette époque-là, il y avait une intention qui était unique : c'était de rénover l'usine. »

« Et là, effectivement, l'association, avec le soutien des habitants, que ce soit de Saint-Simon ou de Lafourguette, est intervenue pour demander qu'il y ait une vraie réflexion et un vrai diagnostic réalisé pour étudier toutes les pistes d'évolution. Et aujourd'hui, on est satisfait que ces trois pistes soient mises à plat et qu'il puisse y avoir eu des décisions prises en fonction d'une réflexion et d'une concertation. »

« Ça me paraissait très important de revenir sur l'historique et je vais revenir sur le comité de suivi de site. C'est une instance, un lieu d'échange institutionnel qui permet à un certain nombre d'acteurs des représentants comme ceux qui sont à ma gauche comme à droite, mais aussi les associations, de faire un point sur l'activité passée de la Setmi, puisqu'on l'appelle comme ça, et d'avoir à la fois les activités en termes de quantité de déchets traités, en termes de valorisation, de nuisances, d'émissions de différentes natures et ça permet effectivement d'avoir des échanges. »

« A chaque fois, on a un dossier qui nous est remis ici, qui s'appelle le dossier d'information au public sur le fonctionnement du Centre de valorisation des déchets urbains de Toulouse. Je dois préciser que ce dossier est très complet. Il y a aussi le dossier fourni par Atmo Occitanie. Malheureusement, ce dossier, qui est censé être public, n'est pas sur le site de la Setmi aujourd'hui, alors qu'il devrait l'être. Chacun d'entre vous devrait pouvoir avoir accès à ce dossier. Parce que quand vous cliquez sur le site web de la Setmi, vous allez sur le site de Véolia. C'est bien gentil, mais ce n'est pas suffisant. C'est important que ce document soit porté à la connaissance de tout le monde parce qu'il comprend des informations essentielles, si on veut comprendre comment fonctionne l'usine. »

« Je n'ai aucune compétence en matière d'émission, de nuisances, et cetera. Simplement le vécu, encore une fois, ce sont les odeurs, les poussières et le bruit régulièrement, comme quand l'usine s'arrête, quand elle redémarre. »

« Sur les nuisances, je relève dans le dossier qui nous est remis, un certain nombre de choses. On a d'une part les quantités de mâchefer. C'est vrai que les mâchefers sont un élément qui nous pose question. Parce que ces grandes plateformes qu'on a sur le site, elles sont ouvertes. Donc il est probable que ça doit générer des poussières, des émissions pas très positives pour les riverains à proximité immédiate ou peut être au-delà. »

« Ensuite, il y a les cendres volantes. Alors je ne sais pas si je me trompe quand je parle de répulsion pour ces cendres volantes. Effectivement, il y a eu un incident en 2021. Le silo qui contient ces cendres volantes dangereuses a failli s'écrouler. Par chance, il s'est appuyé contre une façade et l'événement a été circonscrit et 'il n'y a pas eu d'impact négatif. Mais par contre, ce qu'on a appris avec cet incident, c'est qu'effectivement il y a des cendres qui sont dangereuses, qui sont exportées ensuite. Et ça, dans les réunions de la commission de suivi du site, la CSS, on ne l'avait pas forcément identifié régulièrement. Je dirais donc que la CSS est un lieu d'échanges très positif où on a un dialogue. Par contre, c'est réservé à quelques personnes. Et ce qui serait intéressant, c'est que la mise à la connaissance du public soit plus importante pour qu'il y ait moins de doute qu'aujourd'hui autour de cette usine. Je dois préciser quand même qu'il y a d'autres moyens d'échange avec l'usine. C'est

un numéro disponible 24 h sur 24, où, quand il y a des nuisances, on peut appeler sans cesse la Setmi. Et ça, je pense que c'est à porter au crédit de Decoset et de Véolia. Et puis c'est vrai qu'on a invité les représentants de Decoset et Mme Fragonas (cheffe du service incinération de Decoset) pour venir faire des présentations dans le cadre de notre association, c'est positif. Je crois qu'il y a une ouverture pour mettre l'information à disposition. C'est particulièrement important. »

« Le point sensible, que vous avez évoqué, c'est la qualité de l'air et ce sont les rejets gazeux. Comment peut-on, nous, apprécier la problématique ? Moi j'entends beaucoup parler des NOx. Effectivement, il semble que ce soit l'émission la plus polluante qui est la plus surveillée. Alors vous avez parlé Madame (il s'adresse à Dominique Tilac, d'Atmo Occitanie) de valeur guide 40 microgrammes par mètre cube qui doit passer à dix. Mais j'ai cru comprendre que la Setmi a une dérogation à 150 microgrammes. Vous voyez. Ce n'est pas les mêmes chiffres ? Alors je me trompe ou vous vous me corrigerez peut-être en suivant. Donc en tout cas, la tendance sur la Setmi, alors que sur toutes les industries ça baisse régulièrement, vous l'avez évoqué, le NOx sur la Setmi, ça monte. Étonnamment, ça descendra probablement avec la rénovation qui va intervenir en 2023. J'en suis persuadé. »

« Après, il y a ce que je constate dans le grand tableau avec tous les chiffres sur les émissions de gaz notamment. A la première ligne, ce que je lis, c'est dioxyde de carbone, donc gaz carbonique comme on dit. Mais on me dit, ça n'a pas l'air important. Vous me corrigerez encore une fois. Par contre, c'est 232 500 tonnes d'émission de dioxyde de carbone cette usine. Et quand je lis par ailleurs que le réseau de chaleur en économise 62 000 tonnes par an, il y a quand même un delta de près de 150 000 tonnes entre l'un qui en économise beaucoup, un réseau très écologique et l'autre qui en émet beaucoup plus. Alors c'est n'est qu'un constat. Je parle de l'historique. »

« Moi ce qui m'importe, c'est l'avenir et notamment les choix qui seront faits sur la suite par rapport aux nuisances qu'on peut avoir. Donc je me contente de lire des chiffres. Après je vois d'autres polluants, à priori monoxyde de carbone, oxydes de soufre. D'un côté c'est dix tonnes, de l'autre côté, c'est 50 tonnes. Ça me paraît beaucoup quand je le lis, même si je suis rassuré par des acteurs qui surveillent. Je suis quand même interrogatif sur ces volumes. »

« Concernant les NOx, on a tendance à sous-estimer. J'en entends certains qui s'expriment en disant : 'mais les NOx, ce n'est que 4 % des NOx de l'agglomération toulousaine.' C'est vrai que le réseau routier je crois c'est 60 %, l'industrie c'est 10 % mais en tout cas l'usine c'est 40 % de l'industrie toulousaine. Et puis c'est dans notre quartier. »

« Ce qu'on avait demandé et ça n'a pas été possible, c'était de surveiller, puisqu'on ne peut pas différencier le réseau routier de l'usine, la situation pendant la période de confinement, pendant laquelle il n'y a pas eu de voitures. ce serait peut être intéressant de reprendre votre historique, non pas en 2021, mais en 2020 sur la période concernée, puisque là, il n'y aura que de l'émission liée à l'usine. Ce serait intéressant de l'analyser peut être si vous devez avoir les chiffres sur Atmo Occitanie. »

L'animatrice : « Je me permets peut être de vous interrompre pour laisser le public peut être posé une question ».

Alain BOUBEE : « Je veux terminer s'il vous plaît. La question d'introduction de l'atelier, c'était de dire : quelle transparence ? La transparence, on la demande au niveau du CSS notamment. Il avait été demandé à ce qu'on puisse surveiller les micro, nanoparticules, je ne sais plus. Il n'y avait pas de système de mesure. Il y avait une demande dans ce sens après l'incident du silo. C'est vrai qu'il nous a interrogés. L'article de Zero Waste, le communiqué de presse nous interrogent aussi. Je témoigne à la fois en tant que représentant et en tant qu'habitant. C'est vrai qu'on s'interroge autour de ça et qu'on se

pose des questions à la fois sur l'avenir. 2032, pour nous, c'est un grand espoir. Mais en tout cas, on n'est pas sûr de mesurer réellement le risque qu'on a d'habiter à proximité de cette usine. On a conscience que c'est un risque. »

« C'est pour ça que quand j'entends, quand on entend, c'était le thème dans notre atelier, la question de la solidarité territoriale... Si vous venez dans le quartier, je ne pense pas que vous allez rencontrer grand monde qui acceptera d'être dans une logique de solidarité territoriale, dans un environnement urbain comme aujourd'hui. »

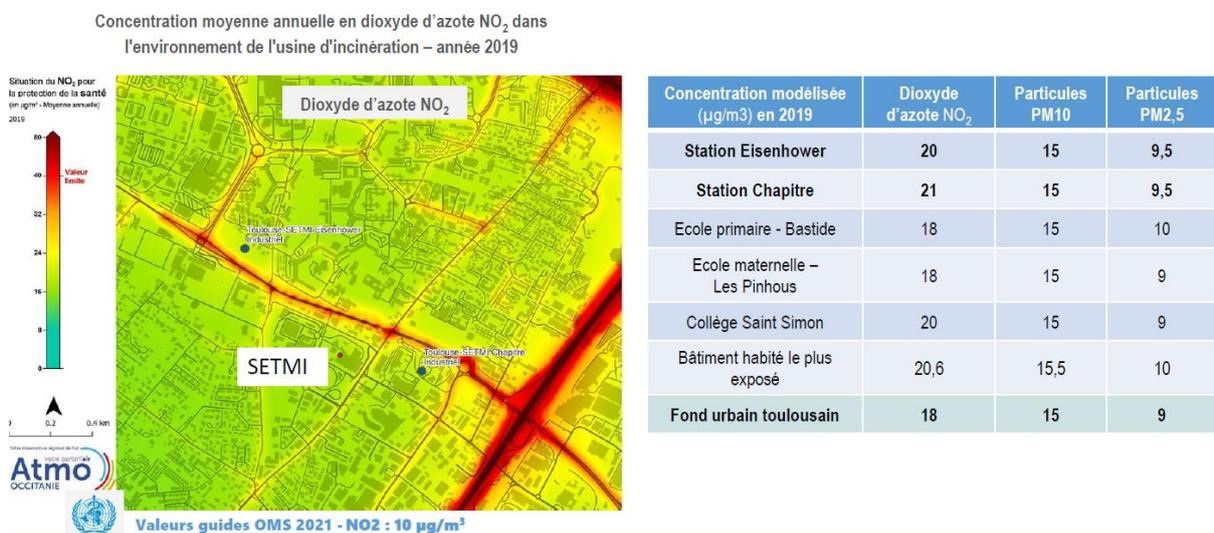
« Ce que je veux préciser quand même, c'est que sur la CSS, - j'aurais pu le dire en dehors, mais c'est quand même important - vous avez vu, il y a trois quartiers. Mais à ce jour, il n'y a aucun représentant du Mirail. Pourtant, ça s'appelle l'UVE du Mirail. A la CSS de la Setmi, il y a Saint-Simon et il y a Lafourquette. »

L'animatrice : « Merci beaucoup pour toutes ces précisions. Il y a déjà eu quelques éléments de réponse, je crois, dans les précédentes interventions. Mais déjà, souhaitez-vous dans le public prendre la parole pour faire des commentaires, poser des questions ? »

TEMPS D'ECHANGE

Un membre du public : « On a eu une carte qui montrait différentes couleurs, un dégradé de jaune et d'orange sur la pollution qui semblait être très précise et qui montrait en effet que la pollution était centrée sur les voies de circulation. Et j'aimerais savoir comment, à partir de deux points de mesure, il n'y a que deux stations de mesure autour de la Setmi, vous arrivez à faire une carte aussi détaillée et dégradée par rapport aux voies de circulation ? »

Cartes annuelles de dispersion - principaux polluants



Atmo Occitanie, votre Observatoire régional de l'air



Dominique TILAK (Atmo Occitanie) : « Cette carte est faite à partir des quantités de polluants émis, donc de l'inventaire des émissions et de notre modèle de dispersion. Et dans le cadre de notre renforcement du suivi, nous allons mettre des dispositifs de mesure pour valider plus en détail les cartographies dans l'environnement de la Setmi. Parce que pour ne rien vous cacher, les deux points de mesures aujourd'hui ne sont pas sur les oxydes d'azote. La carte que je vous ai montrée est sur les oxydes d'azote, alors que nous mesurons aujourd'hui des particules parce que c'était la première des préoccupations. Donc, nous

allons renforcer le dispositif de mesure pour valider nos cartographies de dispersion de la pollution. »

« Cette carte est une modélisation. Nous avons un peu plus de 300 points mesure sur l'agglomération. Et l'ensemble des points mesure nous permettent de valider plus sur les axes de circulation que sur la Setmi. Nous avons mis en ligne une carte de dispersion de l'activité. Nous avons cartographié d'abord, grâce à ces modèles de dispersion, la possibilité d'enlever les émissions associées au trafic routier, de ne modéliser que l'activité de la Setmi. Et quand on ne modélise que l'activité de la Setmi, l'augmentation de la concentration dans l'environnement de l'UVE est de l'ordre du demi-microgramme par mètre cube par rapport à des valeurs aujourd'hui que nous modélisons au global, de l'ordre de 15 à 16 microgrammes par mètre cube. Ce sont ces simulations et ces valeurs là que nous allons valider à travers les dispositifs de mesure que nous allons déployer sur la Setmi. Nous allons valider tout ça. »

« L'enjeu pour les années à venir, parmi les polluants de demain, sera de suivre, dans l'environnement de la Setmi et ailleurs, les particules ultrafines. Nous avons débuté ces mesures. Sachez que nous avons, pour la première fois l'année dernière, puisque nous n'avions avant ni les moyens ni les dispositifs, mis en place des mesures sur les particules ultrafines sur notre station de fond au Mazades. Et nous avons aujourd'hui quatre dispositifs de mesure qui tournent sur l'Occitanie, notamment dans des environnements particuliers. »

« Avant d'évaluer l'impact de telle ou telle activité par rapport à une concentration, il nous faut des valeurs de référence et aujourd'hui, nous sommes en train de créer ces valeurs de référence, pour après avoir des points de comparaison. »

Une intervenante dans la salle : « Merci, je suis une habitante de Lafourguette. Le dioxyde d'azote, dont on parle beaucoup, on dit que c'est la circulation. Mais depuis la ZFE à Toulouse, tous les camions qui sont en Criter 4 et 5 passent par l'avenue Eisenhower, longent l'usine et vont être pris en compte dans les mesures qui vont être faites normalement. Si ce n'est que là la circulation va beaucoup augmenter, à mon avis. Et par rapport à cela, on a l'air d'être toujours en dessous des normes. 17 octobre 2022 Le Conseil d'Etat condamne la France à payer deux nouvelles astreintes de 10 millions d'euros pour avoir franchi les seuils de pollution au dioxyde d'azote. Donc le dioxyde d'azote, d'accord, l'usine n'est pas concernée mais nous, habitants de Lafourguette, l'usine plus la circulation nous sommes très très concernés. »

Un intervenant dans la salle : « Bonjour, je voudrais intervenir sur plusieurs points. Déjà sur le site Colidée, j'ai posé plusieurs questions et je n'ai toujours pas de réponse. Et les questions ne datent pas d'hier. Ça fait quinze jours trois semaines que j'ai posé des questions. Je suis allé vérifier encore hier. Et il n'y a pas que moi qui pose des questions sur le site et je ne vois pas les réponses. Alors, est ce que les réponses sont individuelles ou sont mises en mise sur le site pour que tout le monde puisse voir les réponses ? En tous cas, il n'y en a pas. Moi je n'en ai pas vue en tout cas, et je n'ai rien reçu. Ça c'était pour l'anecdote. »

« Ensuite, concernant les oxydes d'azote, parlons-en. Comme tout le monde, j'ai été interpellé par l'article de Zero Waste. Bien évidemment. Et donc je suis allé voir leur étude et je ne comprends pas pourquoi il y a d'après Zero Waste, différentes normes en fonction des régions ? Par exemple, si je prends leur étude sur Toulouse, les normes sont de 200 nanogrammes par mètre cube et Toulouse, je parle de l'incinérateur de Toulouse, est à 188 nanogrammes. Si on prend l'incinérateur de Nice, qui est le deuxième le plus polluant de

France, toujours d'après Zero Waste, à Nice, ils sont à 73 nanogrammes, avec une norme de maximale de 80. Je ne comprends pas. Peut-être qu'ils se trompent, mais je ne comprends pas pourquoi il y a différents différentes normes. Alors que vous nous avez dit que les normes étaient nationales, voire européennes. »

« Et pour terminer, je parle au nom des enseignants du premier degré qui exercent sur le site du Mirail, et qui sont aussi inquiets par rapport à l'enquête faite par Zero Waste et aussi au niveau de la santé publique. Nous nous sommes réunis avec notre syndicat et ce qui est demandé, c'est une enquête de santé publique qui soit réalisée. Alors que l'incinérateur existe depuis 1969, rien qui est organisé. Rien, rien, rien, rien, absolument rien pour la population. Bien sûr, pour les enfants qui sont dans les écoles et pour tous les travailleurs, les salariés qui travaillent sur son site, là. Et nous demandons une enquête de santé publique. J'ai demandé s'il y avait des enquêtes. L'ARS, l'agence régionale de santé, m'a répondu qu'il n'y avait rien. Peut-être qu'il y en a eu, mais je ne sais pas. On n'a pas l'information. En tout cas, si on n'a pas une, nous, nous demandons, les enseignants demandent, mais je ne pense pas que ce ne soit que les enseignants, une enquête de santé publique, avec un comité de suivi. Et tant mieux si il n'y a pas de retombées au niveau de l'incinérateur. Mais qu'il y ait la plus grande transparence par rapport à la santé de tout le monde. »

L'animatrice précise que normalement les réponses aux questions sur le site de la concertation sont publiées et que cela va être vérifié.

Bernard Mellac, directeur des services techniques de Decoset ajoute qu'il va être répondu à certaines questions qui n'étaient pas l'endroit où l'on pose les questions habituelles.

Amélie Gillet (Dreal) répond à la question sur les NOx : « Je vous ai parlé de seuil réglementaire. Le seuil réglementaire aujourd'hui national est fixé à 200 milligrammes par mètre cube de NOx, donc vraiment aux sorties de cheminées. Ce seuil-là va être abaissé à entre 80 et 150 milligrammes par mètre cube à échéance 3 décembre 2023, dans le cadre des évolutions des normes européennes. Après, ce que je vous disais également, c'est que localement, pour répondre à des attentes ou à des sensibilités particulières, ces valeurs limites d'émission fixées nationalement peuvent être abaissées. Cela a été cas sur de nombreux autres incinérateurs ailleurs en France, notamment avec un seuil à 80 milligrammes par mètre cube de NOx. »

« Par contre, les 40 microgrammes dont on parle, c'est une concentration qui est mesurée dans l'environnement. C'est pas sorti de cheminées, donc on ne parle pas du tout de la même chose, en fait. »

« Pour l'instant, pour la Setmi, on est à 200 milligrammes par mètre cube de NOx. Il va y avoir effectivement un arrêté pris par le préfet pour abaisser le seuil des émissions de NOx de la Setmi à 150 milligrammes à compter de décembre 2023, dans un an, et un seuil à 50 milligrammes à horizon 2032, dans le cadre des discussions en cours aujourd'hui, le temps que toutes les démarches puissent être engagées : concertations, procédures administratives et autres. Mais en tout cas, ce qui est certain, c'est que ce seuil-là est fixé à moyen long terme. »

L'animatrice invite les personnes dans la salle et celles connectées à distance à participer aux 5 tables rondes, 4 physiques et une virtuelle, de l'atelier de concertation pour répondre aux deux questions posées.

TEMPS 5 – ATELIER PARTICIPATIF

Question 1

Quelles sont vos attentes en termes de transparence? Comment améliorer la communication sur les impacts environnementaux de l'UVE et intégrer les riverains à la démarche de prévention ?

50 contributions

Participant 26/10/2022 - 23:08 Réf. qr795

Puisque l'on réduit les déchets il faut que cette concertation explore les solutions alternatives pour alimenter le système de chauffage du mirail... sinon on apportera des déchets pour alimenter le four !! On surveillera cela de près

Participant 26/10/2022 - 21:50 Réf. zs866

Garantir que les déchets locaux. Stop à la solidarité territoriale...les epci ne s engageant pas ...ne prenons pas leurs dechets

Participant 26/10/2022 - 21:47 Réf. ey072

Une étude sanitaire. Dire qu on respecte la norme ne suffit pas. On joue des éléments de langages mais on ne se donne pas les moyens de faire la transparence

Atelier n°1 18/10/2022 - 12:03 Réf. aa075

Communiquer plus largement sur les mesures et leur signification

Atelier n°1 18/10/2022 - 12:02 Réf. tj641

Rassurer sur le modèle utilisé de dispersion pour obtenir les cartographies des zones de pollution

Atelier n°1 18/10/2022 - 12:02 Réf. ll427

Il faut associer le conseil citoyen et les associations pour relayer des informations à destination du grand public

Atelier n°1 18/10/2022 - 12:02 Réf. mx696

Les citoyens doivent pouvoir suivre au jour le jour la pollution

Atelier n°1 18/10/2022 - 12:01 Réf. xg535

Il faut faire une information "de base" auprès des habitants pour les sensibiliser et les intéresser au sujet de l'UVE, pour qu'ils se sentent concerner

Atelier n°1 18/10/2022 - 12:01 Réf. ln772

Il faut trouver avec les habitants des solutions pour communiquer plus largement

Atelier n°1 18/10/2022 - 12:01 Réf. lb369

Les journaux de quartier sont un moyen de diffuser les informations, en particulier les analyses

Atelier n°1 18/10/2022 - 12:01 Réf. mx320

Il faut organiser une réunion entre DECOSET et les 2 conseils citoyens. Un compte-rendu pourrait être diffusé

Atelier n°1 18/10/2022 - 12:00 Réf. zr501

L'information des citoyens autour de l'UVE doit permettre aussi de les sensibiliser à la réduction des déchets, le traitement des bio déchets ...

Atelier n°1 18/10/2022 - 12:00 Réf. ll511

L'information et la communication avec l'UVE peuvent nous permettre de sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets

Atelier n°1 18/10/2022 - 09:45 Réf. lr039

Faire des mesures d'impact sur les activités humaines autour de l'UVE.

Atelier n°1 18/10/2022 - 09:44 Réf. tr442

Obtenir des informations claires et transparentes sur le pourquoi de l'augmentation des tonnages à incinérer.

Atelier n°1 17/10/2022 - 19:45 Réf. lw433

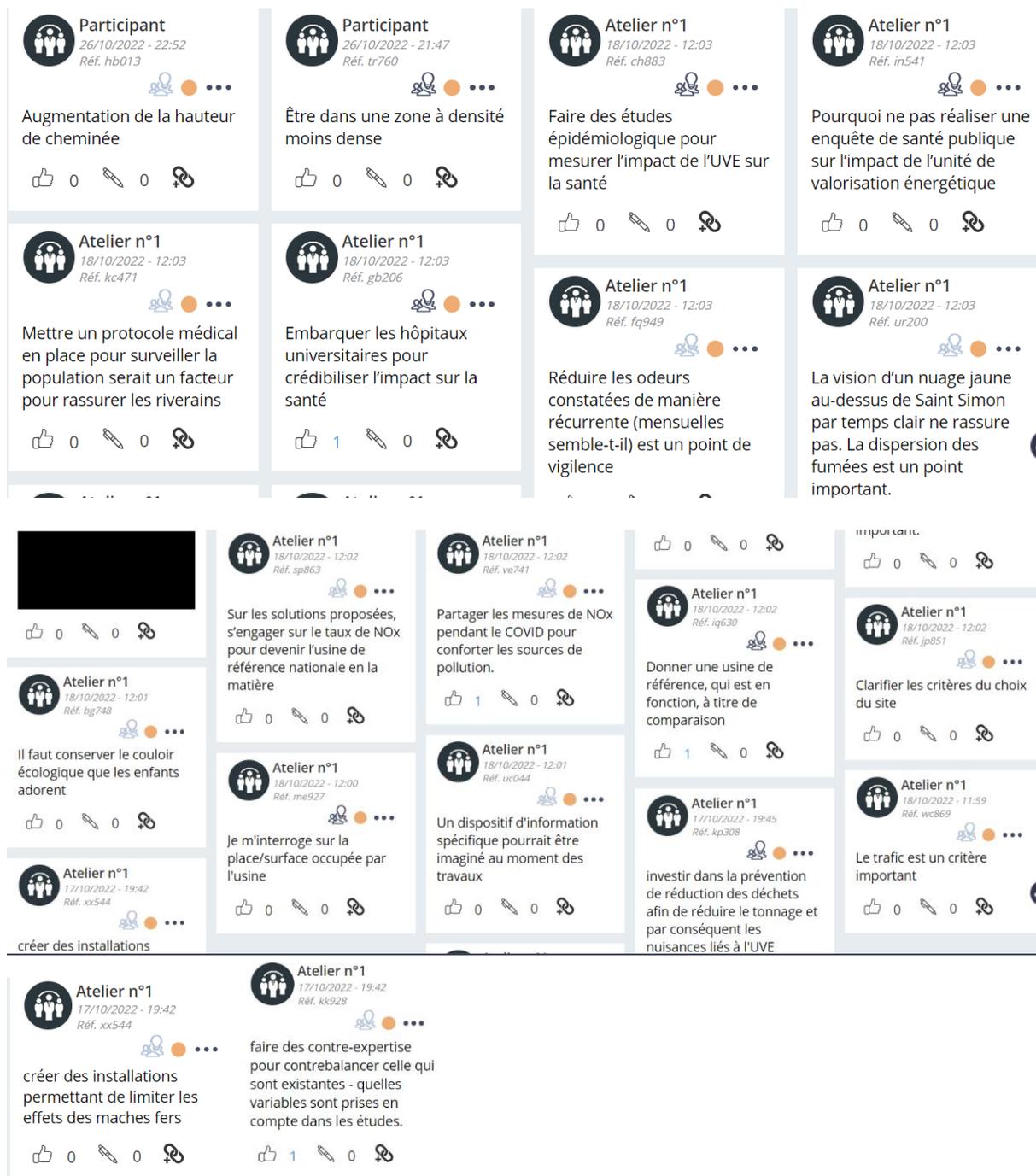
Organiser des réunions avec

Atelier n°1 17/10/2022 - 19:46 Réf. hy132

Newsletter de la Métropole

Atelier n°1 18/10/2022 - 09:42 Réf. ri687

Obtenir des modélisation des émissions de gaz due au trafic routier, à l'aéroport et



RESTITUTION & CONCLUSION

L'animatrice fait la synthèse des tables rondes : « Nous avons ce soir quatre tables physiques et une table virtuelle qui a également collaboré sur les questions. »

Les tables physiques ont rassemblé respectivement 9, 7, 6 et 6 personnes, sans compter les animateurs. La table virtuelle comptait 7 participants.

« Je vais me permettre de vous faire une petite synthèse rapide des participation qu'il y a eu sur les deux questions posées à toutes les tables, pour vous donner une approche générale. Toutes vos contributions ont été notées. Elles sont toutes sur Colidée, la

plateforme de concertation et vous pouvez consulter toutes les contributions et apporter des informations complémentaires, si vous le souhaitez. »

« Je reviens d'abord sur **la première question : quelles sont vos attentes en termes de transparence ? Comment améliorer la communication sur les impacts environnementaux de l'UVE et intégrer les riverains à la démarche de prévention ?** »

« Vos préoccupations ont tout d'abord porté sur la publication d'études et d'enquêtes en matière de santé publique. Des études épidémiologiques et des enquêtes de santé publique : mettre en place un protocole médical, mais également embarquer les hôpitaux universitaires. La question de la santé publique est revenue en premier lieu dans les demandes de transparence. »

« L'autre question, c'est l'accessibilité des données et des informations. Évidemment, le fait d'expliquer les indicateurs qui sont fournis. Les données en matière de pollution. Uniformiser les unités d'entrée et de sortie de l'usine et rendre plus accessibles les relevés de mesures atmosphériques et le faire plus régulièrement. »

« Ensuite, vous vous êtes posé la question des biais d'information. Vous avez évoqué les journaux de quartier qui pouvaient permettre de communiquer auprès des citoyens et des riverains. Des dispositifs particuliers également. Vous avez évoqué le fait de mettre des capteurs, notamment dans les établissements scolaires. Le fait de publier peut être une lettre une fois par an pour informer les habitants aux alentours de l'UVE. Le fait d'utiliser les journaux locaux et le fait d'organiser régulièrement des réunions. Toutes ces informations vous permettraient, selon vous, de disposer d'une information fiable, complète et explicitée, pour les indicateurs, et également de données complémentaires en matière de santé publique. »

« A la **question deux : à quels critères l'UVE doit répondre pour fournir les garanties attendues par les riverains ? Quelles mesures pour compléter éventuellement les contraintes réglementaires ?** Vous avez évoqué la possibilité de multiplier des capteurs à différents endroits et notamment quand l'usine est à l'arrêt, de façon à donner confiance, à comprendre mieux, là encore, comment cela fonctionne. Vous avez mentionné la question du transport des déchets, qui doit être intégré également à la réflexion, notamment pour mesurer le niveau de pollution, le trafic étant un critère très important. »

« Vous avez également évoqué la question des nuisances sonores, qui ne doivent pas être oubliées. Elles doivent être communiquées et mieux régulées, pour avoir une meilleure connaissance. Vous avez aussi parlé de la question de la surface de l'UVE. Dans quel environnement, avec quels espaces verts autour ? Quelles activités humaines ? Rendre le site tout de même attractif. Et enfin, il y a la question des déchets de Toulouse. Quel périmètre ? Certains d'entre vous ont et ont évoqué le fait de brûler uniquement les déchets de Toulouse. »

« Alors évidemment, je n'ai pas évoqué toutes vos contributions. Elles sont toutes sur le site. C'est une synthèse rapide. Vous aurez un compte rendu de cette réunion qui sera disponible sur le site de la concertation, où vous pouvez consulter les apports des autres personnes et également apporter quelques informations complémentaires à vos propos, à vos propres informations. »

L'animatrice termine l'atelier n°2 en précisant les prochaines échéances à venir et en invitant le public à aller sur le site de la concertation pour accéder notamment au replay de l'atelier et aux informations et comptes-rendus des différentes rencontres.